



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL

N° 84-2020-123

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble

84-2020-09-24-011 - 2020-GRENOBLE-CPT-OPTION EPC SAVOIE-2-10-2020 (2 pages) Page 3

84-2020-09-22-012 - GRENOBLE-CAP COIFFURE ESTHÉTIQUE -SEPT2020 - JURY 1/10/2020 (2 pages) Page 5

69_Rectorat de Lyon

84-2020-09-25-004 - Arrêté n°2020-37 du 25 septembre 2020 (et son annexe) portant délégation de signature aux chefs d'établissement de l'académie de Lyon (9 pages) Page 7

84-2020-09-25-005 - Arrêté n°2020-38 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature aux personnels d'encadrement du rectorat de l'académie de Lyon (3 pages) Page 16

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

84-2020-09-30-001 - 2020-09-0028 Autorisation ETP coup de pouce pour l'avenir pour la transition enfant-adulte chez les personnes atteintes de maladies rares d'origine génétique (2 pages) Page 19

84-2020-09-28-012 - 2020-22-0029 CRSA ARA - Portant modification de la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie Auvergne-Rhône-Alpes (13 pages) Page 21

84-2020-09-28-011 - 2020-22-0030 -CRSA ARA-CP et CS -Portant modification de la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la conférence régionale de santé et de l'autonomie Auvergne-Rhône-Alpes (14 pages) Page 34

84-2020-09-29-003 - ARS-ARA - Décision n°2020-23-0039 - 29 septembre 2020 - Délégation Signature Siège (13 pages) Page 48

84-2020-09-29-004 - ARS-ARA-Décision n°2020-23-0040 - 29 Septembre 2020 - Délégation de signature Délégations départementales (11 pages) Page 61

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2020-09-30-003 - Arrêté n° 20-225 portant composition jury examen pour obtention de l'attestation capacité professionnelle 7 octobre 2020 (2 pages) Page 72

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2020-09-30-002 - Décision du directeur du centre hospitalier de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or du 30 décembre 2020 portant délégation de signature. (1 page) Page 74



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours**

DEC 5

Réf n° : DEC5/XIII/20/299
Affaire suivie par
Pascale FAURE-BRAC
Téléphone : 04 56 52 46 88
Mél : Pascale.Faure-Brac@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble cedex 1

ARRETE

N° DEC5/XIII/20/311 du 24/09/2020

- Vu l'arrêté du 26 mai 1997 modifié portant création du CERTIFICAT DE PREPOSE AU TIR

Article 1 : Une session d'examen pour la délivrance **des options du Certificat de Préposé au Tir** sera organisée dans l'académie de Grenoble **le vendredi 2 octobre 2020**.

Article 2 : Le jury pour l'examen de base est constitué comme suit :

Président :

Monsieur PANIGONI Thierry - Personnalité qualifiée de la profession

Représentants des directions ministérielles :

Monsieur CLEYET-MERLE Christophe - Inspecteur de l'Education nationale – Enseignement technique Grenoble

Monsieur GANQUET Hubert - Préfecture de l'Isère

Monsieur CROZET Jean-Pierre - CARSAT Rhône Alpes

Représentants des organismes professionnels :

M. Moctar ABDALLAH - EPC France – 38450 Vif

M. Franck ALLIGIER - EPC France – 13109 Simiane-Collongue

M. Guillaume DOEUVRE - Conseil Général de l'Isère – 38520 Le Bourg d'Oisans

M. Axel GAY – VICAT – 38380 Saint Laurent du Pont

M. Cédric GENRE - EPC France – 13310 Saint Martin de Crau

M. Joseph MAGNIN – CITEM – 73300 Saint Jean de Maurienne

M. Salvatore MAUREDDU – SPIE Batignolles – 38390 Montalieu-Vercieu

M. Frédéric MAYON – SATMA - 38390 Montalieu-Vercieu

M. Thierry ORNAT - EPC France – 38450 - Vif

M. Maxime PARAMELLE - EPC France – 13310 Saint Martin de Crau

M. Emmanuel PUSSET - CITEM – 73300 Saint Jean de Maurienne

M. Florent SANDON - CITEM – 73300 Saint Jean de Maurienne

M. Stéphane VANUXEM – EXPLOROC – 01000 Bourg-En-Bresse

M. Jacques VIALLOU – SAMIN – 01200 Valsérhône

Article 3 : L'examen aura lieu à partir de 7h30 le 2 octobre 2020 sur le site du chantier SMP4 à Saint Martin La Porte

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel



DEC 5

Réf N° DEC5/XIII/20/319

Affaire suivie par : BOULKROUNE Linda
BOUCHALTA Salima

Tél : 04 56 52 46 51

Mél : dec5@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC5/XIII/20/319 du mardi 22 septembre 2020

- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-26 à D337-50 -1 portant règlement général du brevet d'études professionnelles et notamment les articles D337-46 à D337-50 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la mention complémentaire et notamment les articles D337-158 et D337-158-1 ;
- Décret n° 2020-671 du 3 juin 2020 relatif aux modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2020 ;
- Arrêté du 3 juin 2020 adaptant en raison des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 le contrôle en cours de formation et le contrôle ponctuel mis en œuvre dans les épreuves d'enseignement général et dans les épreuves d'enseignement professionnel ainsi que les conditions pour se présenter aux épreuves des examens conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire.

Article 1 : Le jury de délibération de la session de remplacement pour les examens de niveau III
CAP esthétique cosmétique - CAP coiffure est composé comme suit pour la session de septembre 2020 :

PILLOUX DELPHINE	PROFESSIONNELLE Membre de la profession - Grenoble	Présidente de jury
HERNANDEZ VANESSA	PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL LP JACQUES PREVERT -- FONTAINE	VICE PRESIDENTE DE JURY
BANC OLIVIER	PERSONNALITE QUALIFIEE DE LA PROFESSION – VALENCE	
COULOMB CAROLINE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	

MODESTE CECILIA	PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL LP JACQUES PREVERT -- FONTAINE	
MOUKALISSE LAMIAA	PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL CLASSE NORMALE MATHÉMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES LP JACQUES PREVERT -- FONTAINE	
PIOLAT AXELLE	FORMATEUR - CFA IMT GRENOBLE	
RICUPERO CATHERINE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	

Article 2 : Le jury se réunira au Rectorat de Grenoble le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 14h00.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des affaires juridiques

Direction des affaires juridiques

92 rue de Marseille – BP 7227
69354 Lyon cedex 07

www.ac-lyon.fr

Lyon, le 25 septembre 2020

Arrêté rectoral n°2020- 37
portant délégation de signature
aux chefs d'établissement de l'académie de Lyon

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation et, notamment l'article R 911-89 ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier Dugrip, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon.

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée aux chefs des établissements publics locaux d'enseignement de l'académie de Lyon dont les noms, prénoms, fonctions et lieux d'affectation figurent en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer les actes de gestion ayant trait :

- aux congés de maladie prévus au premier alinéa du 2° de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, aux congés de même nature prévus à l'article 24 du décret n°94-874 du 7 octobre 1994 et à l'article 12 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 ;

- aux congés pour maternité ou pour adoption et aux congés de paternité et d'accueil de l'enfant prévus au 5° de l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, à l'article 22 du décret n°94-874 du 7 octobre 1994 et à l'article 15 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986.

Article 2 : L'arrêté n°2019-22 du 2 décembre 2019 est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier Dugrip

Civilité	Nom	Prénom	Dpt	USI	Affectation administrative	Code postal	Localité	Nature support
Mme	ADVENIER	LYDIA	069	0690040U	LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - HECTOR GUIMARD	69365	LYON CEDEX 07	PROVISEUR DE LYCEE
M.	ALAUX	OLIVIER	001	0010964T	CLG ANNE FRANK	01705	MIRIBEL CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	ANGELVIN BONNETTY	PIERRE	001	0010974D	CLG VICTOIRE DAUBIE	01000	BOURG EN BRESSE	PRINCIPAL DE CLG
M.	ANTETOMASO	ANTOINE	069	0692157V	CLG GEORGES BRASSENS	69150	DECINES CHARPIEU	PRINCIPAL DE CLG
Mme	ANTONI	ANNE	001	0011142L	CLG MARCEL AYME	01120	DAGNEUX	PRINCIPAL DE CLG
M.	ARLAUD	PATRICK	069	0692343X	CLG ELSA TRIOLET	69694	VENISSIEUX CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BACCONNIER	BRIGITTE	069	0693092L	CLG HECTOR BERLIOZ	69360	COMMUNAY	PRINCIPAL DE CLG
M.	BACHTOU	DRISS	001	0011300H	CLG DE LA PLAINE DE L'AIN	01150	LEYMENT	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BARBARA	MARIA	042	0421788R	LGT DU FOREZ	42110	FEURS	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	BARLERIN	DELPHINE	042	0421736J	LYC PROF HOTELIER SAINT CHAMOND	42405	SAINT CHAMOND	PROVISEUR DE LP
Mme	BAROTEAUX	ISABELLE	069	0691614E	CLG LEONARD DE VINCI	69680	CHASSIEU	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BASCHEINIS	MARIE-PIERRE	069	0692340U	CLG HENRI LONGCHAMBON	69008	LYON	PRINCIPAL DE CLG
M.	BASSO	SIMON	042	0422132P	LYCEE GENERAL L'ASTREE	42130	BOEN SUR LIGNON	PROVISEUR DE LYCEE
M.	BAUDELIN	BENOIT	069	0690078K	CLG VAL D'ARGENT	69610	STE FOY L ARGENTIERE	PRINCIPAL DE CLG
M.	BAUS	JEAN CLAUDE	069	0691484N	CLG LE PLAN DU LOUP	69110	STE FOY LES LYON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BEAL	AGNES	042	0420024Y	CLG GASTON BATY	42410	PELUSSIN	PRINCIPAL DE CLG
M.	BECHET	MARCEL	001	0010001W	LP LYCEE DES METIERS ALEXANDRE BERARD	01500	AMBERIEU EN BUGEY	PROVISEUR DE LP
Mme	BELLOTTO	CORINE	042	0420029D	LYC PROF RENE CASSIN	42800	RIVE DE GIER	PROVISEUR DE LP
M.	BENABIDA	ABDELMADJI	042	0420044V	LGT SIMONE WEIL	42272	ST PRIEST EN JAREZ CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	BENARBA	ANNE ELISE	069	0690060R	CLG JEAN MERMOZ	69008	LYON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BENDALI	SAMIA	069	0692410V	CLG CHARLES SENARD	69300	CALUIRE ET CUIRE	PRINCIPAL DE CLG
M.	BENYAHIA	BADIS	069	0692422H	CLG JEAN ROSTAND	69290	CRAPONNE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BERGER	CLAIRE	069	0692342W	CLG ALAIN	69190	ST FONS	PRINCIPAL DE CLG
M.	BERNARD	JEAN-BRUNO	001	0011301J	CLG LE JORAN	01280	PREVESSIN MOENS	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BERTHILLON	VERONIQUE	042	0421686E	CLG JEAN DASTE	42023	ST ETIENNE CEDEX 2	PRINCIPAL DE CLG
M.	BERYOUN	ABDELAALI	042	0420062P	CLG LE BREUIL	42430	ST JUST EN CHEVALET	PRINCIPAL DE CLG
M.	BIELMANN	JEAN-PIERRE	069	0692968B	LP LYCEE DES METIERS ANDRE CUZIN	69300	CALUIRE ET CUIRE	PROVISEUR DE LP
M.	BIGI	BRUNO	069	0692866R	LGT LA MARTINIERE MONPLAISIR	69372	LYON CEDEX 08	PROVISEUR DE LYCEE
M.	BOCQUEL	XAVIER	069	0692578C	CLG GABRIEL ROSSET	69364	LYON 7	PRINCIPAL DE CLG
M.	BODET	LUC	069	0693045K	LP LYCEE DES METIERS LES CANUTS	69120	VAULX EN VELIN	PROVISEUR DE LP
Mme	BONNET	EVELYNE	069	0691668N	CLG LES SERVIZIERES	69330	MEYZIEU	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BONNET	NATHALIE	069	0692448L	CLG ALEXIS KANDELAFT	69380	CHAZAY D AZERGUES	PRINCIPAL DE CLG
M.	BONNEVILLE	BERNARD	001	0011068F	CLG XAVIER BICHAT	01130	NANTUA	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BOUDRAOUI	VIRGINIE	069	0694295U	CLG ALICE GUY	69008	LYON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BOURNOT	NANCY	069	0692335N	CLG EVARISTE GALOIS	69882	MEYZIEU CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BOURROU	MELANIE	001	0011193S	CLG LEON-MARIE FOURNET	01480	JASSANS RIOTTIER	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BOUSSEHABA	SALIMA	069	0690002C	CLG ASA PAULINI	69480	ANSE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BOUZZELIFA	SANDRINE	069	0691799F	CLG LOUIS ARAGON	69694	VENISSIEUX CEDEX	PRINCIPAL DE CLG

Mme	BOZON	MURIEL	001	0011388D	CLG LE PARUTHIOL	01630	PERON	PRINCIPAL DE CLG
M.	BRAILLON	THIERRY	069	0690043X	LP LYCEE DES METIERS JACQUES DE FLESSELLES	69001	LYON	PROVISEUR DE LP
Mme	BRIDAI	CARIMA	001	0010066S	CLG JEAN MOULIN	01606	TREVOUX CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BROCHET	CATHERINE	069	0692420F	CLG MAURICE UTRILLO	69665	VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BROTTE	ISABELLE	069	0693095P	LYC PROF FRANCOIS CEVERT	69132	ECULLY	PROVISEUR DE LP
Mme	BROTTE	MATHILDE	069	0691730F	CLG PAUL ELUARD	69694	VENISSIEUX CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BRUGEAS	ANNE-MARIE	069	0690023A	LGT AMPERE	69289	LYON CEDEX 02	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	BUFFAROT	M-BERNADETTE	069	0690035N	LGT AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	69372	LYON CEDEX 08	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	BURATTI	MARIE-FRANCOISE	042	0421068H	CLG LE BOIS DE LA RIVE	42240	UNIEUX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	BURON MOUSSEAU	SOPHIE	001	0010025X	CLG PAUL SIXDENIER	01110	PLATEAU D HAUTEVILLE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	CAMERLENGHI	ROSELINE	042	0421976V	LGT FRANCOIS MAURIAC-FOREZ	42166	ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	CARTIER	CAROLINE	001	0010018P	CLG DU REVERMONT	01000	BOURG EN BRESSE	PRINCIPAL DE CLG
M.	CELLEROSI	PHILIPPE	069	0693504J	LPO - LYCEE POLYVALENT - FRANCOIS RABELAIS	69571	DARDILLY CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
M.	CHALA	MOHAMED	001	0011066D	CLG LOUIS DUMONT	01200	VALSERHONE	PRINCIPAL DE CLG
M.	CHAMPION	JEROME	001	0011338Z	CLG JEAN COMPAGNON	01600	REYRIEUX	PRINCIPAL DE CLG
M.	CHAPUIS	CHRISTOPHE	001	0010016M	LPO - LYCEE POLYVALENT - JOSEPH-MARIE CARRIAT	01011	BOURG EN BRESSE CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	CHAPUS	CHRISTINE	069	0692579D	CLG MARTIN LUTHER KING	69780	MIONS	PRINCIPAL DE CLG
Mme	CHARNAY DUFOURT	MARIE	042	0420035K	CLG JEAN DE LA FONTAINE	42335	ROANNE CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	CHARPENTIER	PASCAL	069	0690026D	LYCEE GENERAL DU PARC	69458	LYON CEDEX 06	PROVISEUR DE LYCEE
M.	CHARROIN	JEAN-PIERRE	042	0420041S	LYCEE GENERAL CLAUDE FAURIEL	42007	ST ETIENNE CEDEX 1	PROVISEUR DE LYCEE
M.	CHASSAGNEUX	MICHEL	069	0691675W	CLG LOUIS JOUVET	69605	VILLEURBANNE	PRINCIPAL DE CLG
M.	CHERBLANC	NICOLAS	042	0420018S	LGT BEAUREGARD	42604	MONTBRISON CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
M.	CHERIGUI	MOHAMED	069	0690003D	LP LYCEE DES METIERS BARTHELEMY THIMONNIER	69210	L ARBRESLE	PROVISEUR DE LP
M.	CHIBI	ABDALLAH	069	0690036P	CLG VICTOR SCHOELCHER	69009	LYON	PRINCIPAL DE CLG
M.	CHIKH	MOURAD	042	0420003A	CLG DU PILAT	42220	BOURG ARGENTAL	PRINCIPAL DE CLG
M.	COLLONNIER	YVES	069	0692696F	CLG JEAN MOULIN	69005	LYON 5	PRINCIPAL DE CLG
Mme	CONIO-MINSSIEUX	FLORENCE	069	0692698H	CLG JEAN PERRIN	69009	LYON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	CONRAUX	VALENTINE	069	0694026B	LGT ROSA PARKS	69582	NEUVILLE SUR SAONE CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	COSENTINO	FREDERIQUE	001	0010796K	CLG EMILE CIZAIN	01124	MONTLUEL CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	COULET	GUILLAUME	069	0690015S	CLG LE BASSENON	69420	CONDRIEU	PRINCIPAL DE CLG
Mme	COURNAC	NATHALIE	069	0690029G	LYC GT LACASSAGNE	69425	LYON 3	PROVISEUR DE LYCEE
M.	COURSODON	DAMIEN	069	0692717D	LPO - LYCEE POLYVALENT - JACQUES BREL	69200	VENISSIEUX	PROVISEUR DE LYCEE
M.	COUTAREL	OLIVIER	069	0690031J	LGT ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	69316	LYON CEDEX 04	PROVISEUR DE LYCEE
M.	CRAPIS	FREDERIC	069	0691496B	CLG JACQUES PREVERT	69360	ST SYMPHORIEN D OZON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	CREQUY	ARLETTE	042	0420031F	LYCEE GENERAL JEAN PUY	42328	ROANNE CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
M.	CRETIN	ROLAND	001	0010039M	CLG DE L'ALBARINE	01230	ST RAMBERT EN BUGEY	PRINCIPAL DE CLG
M.	CREVEAUX	FREDERIC	001	0010040N	CLG LOUIS VUITTON	01560	ST TRIVIER DE COURTES	PRINCIPAL DE CLG
Mme	CROUZIER	ISABELLE	069	0693566B	LPO - LYCEE POLYVALENT - FRANCOIS MANSART	69240	THIZY LES BOURGS	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	CROZAT	SYLVIE	069	0693734J	LPO - LYCEE POLYVALENT - AIGUERANDE	69220	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	PROVISEUR DE LYCEE

Mme	CUSSAC	SYLVIE	001	0010939R	CLG LEON COMAS	01330	VILLARS LES DOMBES	PRINCIPAL DE CLG
M.	DABOUSSY	DAVID	042	0421084A	CLG LES ETINES	42125	LE COTEAU CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	DAICHE	ABBAS	069	0691481K	CLG LAURENT MOURGUET	69130	ECULLY	PRINCIPAL DE CLG
M.	DALIN	MARC	001	0010032E	LYC POLYV XAVIER BICHAT	01130	NANTUA	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	DEBIESSE	BEATRICE	069	0693286X	CLG JACQUES COEUR	69210	LENTILLY	PRINCIPAL DE CLG
Mme	DE COSAS	BEATRICE	042	0420034J	LGT CARNOT	42328	ROANNE CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	DENIZOU	NATHALIE	069	0690008J	LYCEE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	69530	BRIGNAIS	PROVISEUR DE LP
Mme	DERGHAM	CATHERINE	069	0690007H	CLG EMILE ZOLA	69220	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	PRINCIPAL DE CLG
Mme	DEROLETZ	CRISTEL	069	0691793Z	CLG JACQUES DUCLOS	69120	VAULX EN VELIN	PRINCIPAL DE CLG
Mme	DHULST	CELINE	069	0691824H	CLG DAISY GEORGES MARTIN	69540	IRIGNY	PRINCIPAL DE CLG
Mme	DIDIER VIFOREL	DOMINIQUE	069	0692160Y	CLG GERARD PHILIPPE	69800	ST PRIEST	PRINCIPAL DE CLG
Mme	DIONNET	MARIE-HELENE	069	0693518Z	LGT BLAISE PASCAL	69260	CHARBONNIERES LES BAINS	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	DONNELLY	GENEVIEVE	042	0421919H	CLG MASSENET FOURNEYRON	42500	LE CHAMBON FEUGEROLLES	PRINCIPAL DE CLG
M.	DUCLAY	BORIS	042	0422293P	CLG ANTOINE GUICHARD	42340	VEAUCHE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	DUFAYET	ESTELLE	001	0010794H	CLG DU VALROMEY	01510	ARTEMARE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	DUFFORT	EUGENIE	069	0690092A	LP LYCEE DES METIERS DU 1ER FILM	69008	LYON	PROVISEUR DE LP
Mme	DUFOUR	ALEXANDRA	001	0010042R	CLG BEL AIR	01140	THOISSEY	PRINCIPAL DE CLG
Mme	DULOISY	BRIGITTE	042	0420033H	LYC GT ALBERT THOMAS	42328	ROANNE CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	DUMAS	HELENE	042	0421452A	CLG GAMBETTA	42003	ST ETIENNE CEDEX 1	PRINCIPAL DE CLG
Mme	DUMOLLARD	MONIQUE	042	0421487N	CLG JACQUES PREVERT	42162	ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	DUMONT	DOMINIQUE	069	0691498D	CLG MARIA CASARES	69140	RILLIEUX LA PAPE	PRINCIPAL DE CLG
M.	DUPONT	EMMANUEL	069	0690131T	CLG RAOUL DUFY	69396	LYON CEDEX 03	PRINCIPAL DE CLG
M.	DUPRAZ	ERIC	069	0693654X	LGT RENE DESCARTES	69230	ST GENIS LAVAL	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	DUPUY	SANDRINE	042	0421734G	CLG ANNE FRANK	42170	ST JUST ST RAMBERT	PRINCIPAL DE CLG
Mme	DURAND	CATHERINE	069	0692517L	LPO - LYCEE POLYVALENT - ALBERT CAMUS	69140	RILLIEUX LA PAPE	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	ESCLANGON	CYNTHIA	069	0694296V	CLG SIMONE LAGRANGE	69100	VILLEURBANNE	PRINCIPAL DE CLG
M.	ESVAN	ERIC	069	0690280E	CLG LES IRIS	69100	VILLEURBANNE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	ETCHEBERRY	LAURENCE	069	0691479H	CLG JOLIOT CURIE	69500	BRON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	EXCOFFON	SANDRINE	042	0420038N	CLG EMILE FALABREGUE	42380	ST BONNET LE CHATEAU	PRINCIPAL DE CLG
M.	FADY	FRANCK DENIS	001	0010823P	CLG DE BROU	01000	BOURG EN BRESSE	PRINCIPAL DE CLG
M.	FANGET	FABIEN	069	0692704P	CLG OLIVIER DE SERRES	69330	MEYZIEU	PRINCIPAL DE CLG
M.	FASANG	JEAN-FRANCOIS	042	0420058K	CLG LES CHAMPS	42000	ST ETIENNE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	FAZELI	DOMINIQUE	069	0690128P	LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - EDOUARD BRANLY	69322	LYON CEDEX 05	PROVISEUR DE LYCEE
M.	FLECHER	MARC	069	0691644M	LPO - LYCEE POLYVALENT - LOUIS ARMAND	69651	VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
M.	FLEURY	BERTRAND	069	0691664J	CLG JEAN JAURES	69100	VILLEURBANNE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	FONTAINE	PATRICIA	001	0010821M	CLG EUGENE DUBOIS	01400	CHATILLON SUR CHALARONNE	PRINCIPAL DE CLG
M.	FOURNEL	SEBASTIEN	001	0011415H	CLG DU VAL DE SAONE	01090	MONTCEAUX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	FOURNIER-RIVOIRE	MARTINE	069	0692703N	CLG JEAN DE VERRAZANE	69009	LYON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	FRAHI	NORA	069	0692334M	CLG JEAN MONNET	69002	LYON	PRINCIPAL DE CLG

Mme	FRANCOIS	CATHERINE	069	0693046L	CLG LA PERRIERE	69510	SOUCIEU EN JARREST	PRINCIPAL DE CLG
Mme	FRANCOIS	CORINNE	069	0692423J	CLG JEAN RENOIR	69250	NEUVILLE SUR SAONE	PRINCIPAL DE CLG
M.	FREY	JEROME	069	0690103M	LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - FREDERIC FAYS	69615	VILLEURBANNE CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	GALLIEN	CAROLINE	069	0692520P	CLG FREDERIC MISTRAL	69320	FEYZIN	PRINCIPAL DE CLG
Mme	GARCIA-BASULTO	MARIE-CLAUDE	069	0690117C	CLG JEAN CLAUDE RUET	69910	VILLIE MORGON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	GARNIER	NATHALIE	069	0690094C	CLG JULES MICHELET	69200	VENISSIEUX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	GEIB	FLORENCE	042	0420014M	LGT JACOB HOLTZER	42704	FIRMINY CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
M.	GENIN	THIERRY	069	0691645N	CLG FAUBERT	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	GEOFFRAY	ISABELLE	001	0011429Y	CLG DE BRIORD	01470	BRIORD	PRINCIPAL DE CLG
M.	GERARD	FRANCIS	042	0421680Y	CLG LOUISE MICHEL	42800	RIVE DE GIER	PRINCIPAL DE CLG
Mme	GERBER	DANIELLE	042	0421457F	CLG ALBERT SCHWEITZER	42153	RIORGES	PRINCIPAL DE CLG
Mme	GILIBERT	MARJORIE	069	0694227V	CLG CHARLES DE GAULLE	69780	ST PIERRE DE CHANDIEU	PRINCIPAL DE CLG
M.	GINOUX	MATHIEU	042	0420043U	LGT JEAN MONNET	42014	ST ETIENNE CEDEX 2	PROVISEUR DE LYCEE
M.	GINOUX	MATHIEU	042	0420958N	LP LYCEE DES METIERS BENOIT FOURNEYRON	42014	ST ETIENNE CEDEX 2	PROVISEUR DE LP
Mme	GIRAudeau	ISABELLE	042	0421486M	CLG PIERRE JOANNON	42405	ST CHAMOND CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	GIRMA	RENAUD	069	0694007F	CLG GILBERT DRU	69003	LYON	PRINCIPAL DE CLG
M.	GLEYZE	JOEL	001	0011326L	LYC GT DE LA COTIERE	01120	LA BOISSE	PROVISEUR DE LYCEE
M.	GOBET	JEAN-FRANCOIS	001	0010006B	LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - SAINT-EXUPERY	01200	VALSERHONE	PROVISEUR DE LYCEE
M.	GOUCHON	THIERRY	069	0693834T	CLG THEODORE MONOD	69500	BRON	PRINCIPAL DE CLG
M.	GOUGIS	NICOLAS	042	0421689H	CLG JULES VALLES	42150	LA RICAMARIE	PRINCIPAL DE CLG
M.	GRANATA	JOSEPH	042	0421681Z	CLG WALDECK-ROUSSEAU	42704	FIRMINY CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	GRAND	PHILIPPE	042	0420042T	LGT HONORE D'URFE	42001	ST ETIENNE CEDEX 1	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	GRAND	ISABELLE MARIE	069	0691478G	CLG JEAN MACE	69100	VILLEURBANNE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	GRANDCLEMENT	LYDIE	042	0421489R	LP LYCEE DES METIERS ETIENNE LEGRAND	42124	LE COTEAU CEDEX	PROVISEUR DE LP
M.	GRILLET	CLAUDE	069	0690045Z	LYC PROF JEAN LURCAT	69008	LYON	PROVISEUR DE LP
Mme	GRIMBERG-MICHAUD	EDITH	069	0692576A	CLG PABLO PICASSO	69500	BRON	PRINCIPAL DE CLG
M.	GROS	ERIC	069	0692337R	CLG LAMARTINE	69100	VILLEURBANNE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	GUENAT-GONIN	JOCELYNE	042	0420023X	CLG DES MONTAGNES DU MATIN	42360	PANISSIERES	PRINCIPAL DE CLG
Mme	GUILLOT	CELINE	042	0421569C	CLG ARISTIDE BRIAND	42100	ST ETIENNE	PRINCIPAL DE CLG
M.	GUINOT	SERGE	069	0693446W	LYCEE GENERAL CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE	69361	LYON CEDEX 07	PROVISEUR DE LYCEE
M.	GUIOCHET	FRANCOIS	001	0010046V	CLG DU RENON	01540	VONNAS	PRINCIPAL DE CLG
M.	HEILI	PHILIPPE	069	0691662G	CLG CLEMENT MAROT	69004	LYON	PRINCIPAL DE CLG
M.	HEIN	BRUNO	001	0010072Y	LYC POLYV INTERNATIONAL	01210	FERNEY VOLTAIRE	PROVISEUR DE LYCEE
M.	HEINZ	GERARD	042	0422284E	LGT DES HORIZONS	42140	CHAZELLES SUR LYON	PROVISEUR DE LYCEE
M.	HEINZ	GERARD	042	0420011J	CLG JACQUES BREL	42140	CHAZELLES SUR LYON	PRINCIPAL DE CLG
M.	HENRY-JACQUES	DAMIEN	001	0010975E	CLG JACQUES PREVERT	01630	ST GENIS POUILLY	PRINCIPAL DE CLG
Mme	HOUSSEMAND	CHRISTELE	069	0694406P	CLG	69800	SAINT PRIEST	PRINCIPAL DE CLG
M.	ISAAC	FRANCOIS	042	0420968Z	CLG ENNEMOND RICHARD	42408	ST CHAMOND CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	JACOB	HERVE	001	0010820L	CLG GEORGE SAND	01290	PONT DE VEYLE	PRINCIPAL DE CLG

Mme	JACQUEMONT	MARTINE	069	0693331W	CLG LOUIS LEPRINCE RINGUET	69740	GENAS	PRINCIPAL DE CLG
M.	JACQUIN	CYRIL	069	0693365H	CLG FRANCOISE DOLTO	69630	CHAPONOST	PRINCIPAL DE CLG
M.	JASSIGNEUX	ERIC	069	0692163B	CLG JEAN-JACQUES ROUSSEAU	69812	TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	JOST	SERVAIS	069	0693330V	LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - ARAGON-PICASSO	69700	GIVORS	PROVISEUR DE LYCEE
M.	JOST	FLORENT	042	0421678W	CLG HONORE D'URFE	42014	ST ETIENNE CEDEX 2	PRINCIPAL DE CLG
Mme	JOUHANIN	SYLVIE	001	0011257L	CLG DE LA DOMBES	01390	ST ANDRE DE CORCY	PRINCIPAL DE CLG
M.	JOURDAN	SAMUEL	001	0010022U	CLG HENRY DUNANT	01350	CULOZ	PRINCIPAL DE CLG
M.	JOUTEL	RAPHAEL	001	0010802S	CLG AMPERE	01101	OYONNAX CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	KABRITI	BOUCHAIB	069	0692865P	CLG LOUIS LACHENAL	69720	ST LAURENT DE MURE	PRINCIPAL DE CLG
M.	KAKAVIATOS	DENIS	069	0692521R	CLG JEAN GIONO	69230	ST GENIS LAVAL	PRINCIPAL DE CLG
Mme	KORDYLEWSKI	CHRISTINE	042	0420022W	CLG ROBERT SCHUMAN	42440	NOIRETABLE	PRINCIPAL DE CLG
M.	KOZOLE	BRUNO	069	0690022Z	CLG DE LA HAUTE AZERGUES	69870	LAMURE SUR AZERGUES	PRINCIPAL DE CLG
Mme	LAFFRA	MARTINE	001	0011360Y	CLG LOUIS ARMSTRONG	01700	BEYNOST	PRINCIPAL DE CLG
M.	LAHUPPE	STEPHANE	001	0011276G	LGT DU VAL DE SAONE	01606	TREVOUX CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
M.	LAMOINE	JEAN-LUC	001	0010014K	LGT EDGAR QUINET	01001	BOURG EN BRESSE CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	LAMOINE	PATRICIA	001	0011275F	CLG THOMAS RIBOUD	01000	BOURG EN BRESSE	PRINCIPAL DE CLG
M.	LAPOSSE	DAVID	069	0692800U	LPO - LYCEE POLYVALENT - CHARLIE CHAPLIN	69153	DECINES CHARPIEU CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	LASSEIGNE	CLAUDE ELISABET	042	0420013L	LYC GT ALBERT CAMUS	42704	FIRMINY	PROVISEUR DE LYCEE
M.	LAURENSON	CHRISTIAN	042	0420046X	LGT ETIENNE MIMARD	42021	ST ETIENNE CEDEX 1	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	LAVIGNE	BRIGITTE	001	0011325K	CLG THEODORE ROSSET	01460	MONTREAL LA CLUSE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	LEBOT	FRANCOISE	069	0690070B	CLG MONT SAINT RIGAUD	69860	DEUX GROSNES	PRINCIPAL DE CLG
M.	LEBREC	ARNAUD	069	0693890D	CLG GEORGES CHARPAK	69126	BRINDAS	PRINCIPAL DE CLG
M.	LEROUX	OLIVIER	069	0692414Z	CLG JEAN-PHILIPPE RAMEAU	69410	CHAMPAGNE AU MONT D OR	PRINCIPAL DE CLG
0	LEXTREYT	MARC	069	0693044J	LYC GT JEAN-PAUL SARTRE	69675	BRON CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	LIEBEAUX	PATRICIA	069	0690105P	LP LYCEE DES METIERS EMILE BEJUIT (AUTOMOBILE)	69675	BRON CEDEX	PROVISEUR DE LP
M.	LIENHARD	GABRIEL	069	0690038S	LGT LA MARTINIERE DUCHERE	69338	LYON CEDEX 09	PROVISEUR DE LYCEE
M.	LIENS	JEAN-LUC	069	0694092Y	CLG LE PETIT PONT	69850	ST MARTIN EN HAUT	PRINCIPAL DE CLG
Mme	LINCET	FABIENNE	042	0421171V	CLG PIERRE ET MARIE CURIE	42351	LA TALAUDIÈRE CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	LINCOT	VALERIE	069	0691626T	LP LYCEE DES METIERS GEORGES LAMARQUE	69144	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	PROVISEUR DE LP
M.	LOPEZ	LAURENT	069	0693619J	LYC GT ROBERT DOISNEAU	69511	VAULX EN VELIN	PROVISEUR DE LYCEE
M.	LUNETTA	SYLVAIN	069	0692336P	CLG HENRI BARBUSSE	69511	VAULX EN VELIN CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	LYONNAIS	LILIANE	001	0010024W	CLG GEORGES CHARPAK	01173	GEX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	LYONNET	CELINE	042	0421608V	EREA NELSON MANDELA	42290	SORBIERS	chef d'établissement
Mme	MAGURNO PEINNET	ELIANE	001	0010938P	CLG LES COTES	01960	PERONNAS	PRINCIPAL DE CLG
M.	MAHIAOUI	DJAMEL	042	0421688G	CLG JEAN ROSTAND	42406	ST CHAMOND CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	MALAIZE	LAURENT	069	0694151M	CLG CHRISTIANE BERNARDIN	69340	FRANCHEVILLE	PRINCIPAL DE CLG
M.	MALLET	PATRICE	042	0420040R	LGT LYC METIER - LGT LYCEE DES METIERS - CLAUDE LEBOS	42403	ST CHAMOND CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	MALLEY	JOELLE	042	0420060M	CLG PAPIRE MASSON	42260	ST GERMAIN LAVAL	PRINCIPAL DE CLG
Mme	MANET	MARTINE	001	0011067E	CLG SABINE ZLATIN	01300	BELLEY	PRINCIPAL DE CLG

M.	MARITAN	ERIC	042	0422136U	CLG LEONARD DE VINCI	42610	ST ROMAIN LE PUY	PRINCIPAL DE CLG
M.	MARTIN	FRANCOIS	069	0690018V	LP LYCEE DES METIERS DANIELLE CASANOVA	69700	GIVORS	PROVISEUR DE LP
M.	MARTINEZ	PASCAL MARIE	042	0420027B	LPO - LYCEE POLYVALENT - GEORGES BRASSENS	42800	RIVE DE GIER	PROVISEUR DE LYCEE
M.	MARTINEZ	ERIC	042	0421490S	CLG NICOLAS CONTE	42630	REGNY	PRINCIPAL DE CLG
Mme	MARTY-VEYRET	CHRISTINE	069	0691798E	CLG LES BATTIERES	69005	LYON	PRINCIPAL DE CLG
M.	MATHEY	ANDRE	069	0690109U	LP LYCEE DES METIERS MARIE CURIE	69100	VILLEURBANNE	PROVISEUR DE LP
Mme	MATHEY	CECILE	069	0690097F	LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - CLAUDE BERNARD	69665	VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
M.	MEJIAS	EMMANUEL	069	0693093M	CLG DU TONKIN	69616	VILLEURBANNE CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	MEKKI	AISSA	042	0421677V	CLG CLAUDE FAURIEL	42000	ST ETIENNE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	MERKLING	SANDRA	001	0010966V	EREA - ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE - PHILIBERT COMMERSON	01000	BOURG EN BRESSE	DIRECTEUR D'EREA
M.	M HAOUECH	MONCEF	069	0693478F	LGT CONDORCET	69802	ST PRIEST CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	MINDAY	VERONIQUE	069	0692339T	CLG GEORGES CLEMENCEAU	69007	LYON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	MOLINARA	MAGALI	001	0010036J	CLG ROGER VAILLAND	01450	PONCIN	PRINCIPAL DE CLG
M.	MONTEIL	HUBERT	001	0010008D	CLG SAINT-EXUPERY	01200	VALSERHONE	PRINCIPAL DE CLG
M.	MORAND	DOMINIQUE	001	0011011U	CLG MARCEL ANTHONIOZ	01220	DIVONNE LES BAINS	PRINCIPAL DE CLG
Mme	MOREAU	MARIE-BRIGITTE	001	0010895T	CLG DE L'HUPPE	01340	MONTREVEL EN BRESSE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	MORISCO	JOSEPHINE	042	0420065T	LP LYCEE DES METIERS DU HAUT FOREZ	42600	VERRIERES EN FOREZ	PROVISEUR DE LP
Mme	MOURIER	ANNE	069	0692582G	CLG JEAN ZAY	69530	BRIGNAIS	PRINCIPAL DE CLG
Mme	MUGNIERY	SOPHIE HELENE	001	0011070H	CLG ANTOINE CHINTREUIL	01190	PONT DE VAUX	PRINCIPAL DE CLG
M.	MURET	SERGE	042	0421455D	CLG MONTAIGNE	42510	BALBIGNY	PRINCIPAL DE CLG
Mme	NAKOURI	RANIA	069	0691670R	CLG JEAN CHARCOT	69005	LYON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	NATALE	KARINE	069	0690037R	LYC GT LA MARTINIERE DIDEROT	69283	LYON CEDEX 01	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	NAUCHE	MARIE-PIERRE	001	0010020S	LP LYCEE DES METIERS GEORGES CHARPAK	01400	CHATILLON SUR CHALARONNE	PROVISEUR DE LP
Mme	NAVARRO	MARIE-HELENE	069	0691495A	CLG MARYSE BASTIE	69150	DECINES CHARPIEU	PRINCIPAL DE CLG
Mme	NICAISE-LOUDART	VALERIE	069	0691666L	CLG AIME CESAIRE	69120	VAULX EN VELIN	PRINCIPAL DE CLG
M.	NICOLAIEFF	DIMITRI	001	0010002X	CLG SAINT-EXUPERY	01500	AMBERIEU EN BUGEY	PRINCIPAL DE CLG
M.	NICOLET	RAPHAEL	001	0011333U	CLG YVON MORANDAT	01000	ST DENIS LES BOURG	PRINCIPAL DE CLG
M.	NUGUE	FREDERIC	042	0420008F	LYC POLYV JEREMIE DE LA RUE	42190	CHARLIEU	PROVISEUR DE LYCEE
M.	NUGUE	FREDERIC	042	0420008F	LYC POLYV JEREMIE DE LA RUE	42190	CHARLIEU	PROVISEUR DE LYCEE
M.	ODEN	BENOIT	069	0691728D	CLG ANDRE LASSAGNE	69300	CALUIRE ET CUIRE	PRINCIPAL DE CLG
M.	ODIER	SAMUEL	069	0692346A	CLG PIERRE DE RONSARD	69440	MORNANT	PRINCIPAL DE CLG
M.	OGIER	FRANCK	001	0011194T	LGT DE LA PLAINE DE L'AIN	01500	AMBERIEU EN BUGEY	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	OGOUNCHI	CARINE	042	0421451Z	CLG MARC SEGUIN	42007	ST ETIENNE CEDEX 1	PRINCIPAL DE CLG
Mme	OUAHI	LAILA	042	0420916T	CLG PUIITS DE LA LOIRE	42021	ST ETIENNE CEDEX 1	PRINCIPAL DE CLG
Mme	PELISSON	CLAIRE	001	0010037K	CLG LOUISE DE SAVOIE	01160	PONT D AIN	PRINCIPAL DE CLG
Mme	PERLO	MARJORIE	042	0421570D	CLG LES BRUNEAUX	42700	FIRMINY	PRINCIPAL DE CLG
Mme	PERRIN	FLORENCE	001	0010026Y	CLG PAUL CLAUDEL	01150	LIGNIEU	PRINCIPAL DE CLG
M.	PERROD	CHRISTOPHE	069	0691483M	CLG LUCIE AUBRAC	69700	GIVORS	PRINCIPAL DE CLG
M.	PETITJEAN	DAMIEN	001	0011119L	LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - ARBEZ CARME	01100	BELLIGNAT	PROVISEUR DE LYCEE

M.	PETITJEAN	DAMIEN	001	0011119L	LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - ARBEZ CARME	01100	BELLIGNAT	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	PHILIPPE	VERONIQUE	069	0692419E	CLG EMILE MALFROY	69520	GRIGNY	PRINCIPAL DE CLG
Mme	PICARD	NATHALIE	001	0011071J	CLG LE GRAND CEDRE	01270	COLIGNY	PRINCIPAL DE CLG
Mme	PIGNIER VINCENT	MICHELE	069	0690080M	CLG BOIS FRANC	69830	ST GEORGES DE RENEINS	PRINCIPAL DE CLG
Mme	PISSARD-GIBOLLET	NATHALIE	069	0691663H	CLG BELLECOMBE	69006	LYON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	PIZZAGALLI	CAROLE	069	0691480J	CLG HONORE DE BALZAC	69694	VENISSIEUX CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	PLANUS	JEROME	069	0693975W	CLG SIMONE VEIL	69380	CHATILLON	PRINCIPAL DE CLG
M.	PLEAU	PHILIPPE	069	0690042W	LGT COLBERT	69372	LYON CEDEX 08	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	RADOSTA	ANNA	042	0421174Y	CLG LOUIS GRUNER	42230	ROCHE LA MOLIERE	PRINCIPAL DE CLG
M.	RADOSTA	ROBERT	042	0421454C	CLG MARIO MEUNIER	42605	MONTBRISON CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	RAVAT	ANNE	042	0421607U	CLG JULES ROMAINS	42330	ST GALMIER	PRINCIPAL DE CLG
M.	RAYMOND	DAMIEN	069	0690085T	LYC POLYV RENE CASSIN	69173	TARARE CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	REDONDO	ANNA MARIA	042	0420049A	LP LYCEE DES METIERS BENOIT CHARVET	42001	ST ETIENNE CEDEX 1	PROVISEUR DE LP
Mme	REVEL	ODILE	069	0692338S	CLG VENDOME	69006	LYON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	RHETY	ISABELLE	069	0690132U	LGT PIERRE BROSSOLETTE	69628	VILLEURBANNE CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	RICHARD	NATHALIE	069	0690046A	LP LYCEE DES METIERS LOUISE LABE	69007	LYON	PROVISEUR DE LP
M.	RICHEZ	PASCAL	069	0692417C	CLG BORIS VIAN	69800	ST PRIEST	PRINCIPAL DE CLG
Mme	RICHIN	LAURENCE	069	0691669P	CLG VICTOR GRIGNARD	69008	LYON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	RIGO	CHRISTINE	042	0420012K	CLG LE PALAIS	42110	FEURS	PRINCIPAL DE CLG
M.	RIVORY	HERVE	042	0421683B	CLG JULES FERRY	42328	ROANNE CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	ROBIN	BENEDICTE	069	0690082P	LGT JEAN PERRIN	69338	LYON CEDEX 09	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	ROCHAIX	PASCALE	069	0694069Y	LYCEE GENERAL GERMAINE TILLION	69210	SAIN BEL	PROVISEUR DE LYCEE
M.	ROCHAS	CHRISTOPHE	001	0010021T	LP LYCEE DES METIERS MARCELLE PARDE	01011	BOURG EN BRESSE CEDEX	PROVISEUR DE LP
M.	ROCHE	SAMUEL	069	0690053H	CLG PROFESSEUR DARGENT	69003	LYON	PRINCIPAL DE CLG
M.	ROCHE	PASCAL	069	0690107S	LYC PROF ALFRED DE MUSSET	69100	VILLEURBANNE	PROVISEUR DE LP
M.	ROCHER	PASCAL	069	0691482L	CLG LES QUATRE VENTS	69210	L ARBRESLE	PRINCIPAL DE CLG
M.	ROGET	JEAN-NOEL	001	0010035H	CLG LOUIS LUMIERE	01101	OYONNAX CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	RONCHAIL	PIERRE	069	0694405N	LYC GT	69007	LYON 7	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	ROSIQUE	AGNES	069	0690249W	CLG PIERRE VALDO	69515	VAULX EN VELIN CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
M.	ROSSELLI	JEAN-MARC	042	0421172W	CLG FRANCOIS TRUFFAUT	42800	RIVE DE GIER	PRINCIPAL DE CLG
Mme	ROUX	FLORENCE	069	0691497C	CLG COLETTE	69800	ST PRIEST	PRINCIPAL DE CLG
M.	ROUX	CEDRIC	042	0421456E	CLG JEAN PAPON	42310	LA PACAUDIERE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	RUBI	LAURENCE	069	0690001B	CLG EUGENIE DE POMEY	69550	AMPLEPUIIS	PRINCIPAL DE CLG
M.	SAVEY	RAOUL	069	0690074F	LGT PARC CHABRIERES	69600	OULLINS	PROVISEUR DE LYCEE
M.	SCHMITT	JEAN-PIERRE	001	0010013J	LYCEE GENERAL LANLANDE	01011	BOURG EN BRESSE CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
M.	SCIABBARRASI	BENJAMIN	042	0421176A	CLG JULES VALLES	42000	ST ETIENNE	PRINCIPAL DE CLG
M.	SERVANT	GILLES	069	0691674V	CLG LES PIERRES DOREES	69620	VAL D OINGT	PRINCIPAL DE CLG
M.	SIMON	ROBERT	069	0692159X	CLG PAUL-EMILE VICTOR	69140	RILLIEUX LA PAPE	PRINCIPAL DE CLG
M.	SOLER	DIDIER	069	0690076H	CLG MARCEL PAGNOL	69310	PIERRE BENITE	PRINCIPAL DE CLG

Mme	SOULAGNES	CAROLE	069	0690032K	LGT JULIETTE RÉCAMIER	69287	LYON CEDEX 02	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	SPAGNUOLO	RACHELE	042	0421735H	CLG DE LA COTE ROANNAISE	42370	RENAISON	PRINCIPAL DE CLG
M.	STRUVE	ALAIN	069	0692583H	CLG PAUL VALLON	69700	GIVORS	PRINCIPAL DE CLG
Mme	SUBTIL	CATHERINE	001	0010987T	CLG JEAN ROSTAND	01100	ARBENT	PRINCIPAL DE CLG
M.	SUBTIL	ERIC	069	0694191F	CLG LA TOURETTE	69001	LYON	PRINCIPAL DE CLG
Mme	TAGOURNET	CHRISTINE	042	0421852K	CLG LOUIS ARAGON	42300	MABLY	PRINCIPAL DE CLG
M.	TAILLANDIER	ERIC ANTOINE	069	0690104N	LGT MARCEL SEMBAT	69694	VENISSIEUX CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
M.	TEBBAT	MILOUD	069	0690249W	CLG PIERRE VALDO	69515	VAULX EN VELIN CEDEX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	TESTANIERE	CHRISTINE	069	0692390Y	EREA - ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE - CITE SCOLAIRE RENE PELLET	69602	VILLEURBANNE CEDEX	DIRECTEUR D'EREA
M.	TEYSSEYRE	PATRICK	069	0690047B	LP MAGENTA	69100	VILLEURBANNE	PROVISEUR DE LYCEE
Mme	THABUIS	CHANTAL	069	0692411W	CLG MOLIERE	69394	LYON CEDEX 03	PRINCIPAL DE CLG
M.	THIBERT	REMI	069	0693095P	LYC PROF FRANCOIS CEVERT	69130	ECULLY	PROVISEUR DE LP
Mme	THOINET	CHANTAL	069	0692898A	CLG RENE CASSIN	69960	CORBAS	PRINCIPAL DE CLG
Mme	TIRAND	CLAUDINE	069	0690075G	CLG PIERRE BROSSOLETTE	69600	OULLINS	PRINCIPAL DE CLG
M.	TISSERAND	LIONNEL	069	0693287Y	CLG PAUL D'AUBAREDE	69230	ST GENIS LAVAL	PRINCIPAL DE CLG
Mme	TODISCO	MICHELE	042	0421679X	CLG LE PORTAIL ROUGE	42000	SAINT ETIENNE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	TORRENTE	MURIELLE	042	0421606T	LP LYCEE DES METIERS ADRIEN TESTUD	42500	LE CHAMBON FEUGEROLLES	PROVISEUR DE LP
Mme	TOURNIER	NATHALIE	001	0010005A	CLG ROGER POULNARD	01380	BAGE DOMMARTIN	PRINCIPAL DE CLG
M.	TRALLERO	THIERRY	069	0690010L	LP LYCEE DES METIERS TONY GARNIER	69676	BRON CEDEX	PROVISEUR DE LP
M.	UNDERSEE	ALAIN	069	0693094N	LYCEE PROFESSIONNEL FERNAND FOREST	69800	ST PRIEST	PROVISEUR DE LP
Mme	URSHEL	NATHALIE	069	0690005F	CLG DU VAL D'ARDIERES	69430	BEAUJEU	PRINCIPAL DE CLG
Mme	VAGNEY	RACHEL	069	0691736M	CLG JEAN DE TOURNES	69270	FONTAINES SUR SAONE	PRINCIPAL DE CLG
M.	VAILLOUD	ALBERT	001	0011118K	LP LYCEE DES METIERS GABRIEL VOISIN	01001	BOURG EN BRESSE CEDEX	PROVISEUR DE LP
M.	VALETTE	SIMON	001	0010010F	LGT DU BUGEY	01306	BELLEY CEDEX	PROVISEUR DE LYCEE
M.	VALLON	ALEXIS	069	0690099H	CLG JEAN MOULIN	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	VAVRIL	STEPHANIE	069	0691673U	CLG LA CLAVELIERE	69600	OULLINS	PRINCIPAL DE CLG
M.	VAZQUEZ	JOSE	069	0690027E	LGT EDOUARD HERRIOT	69455	LYON CEDEX 06	PROVISEUR DE LYCEE
M.	VELTEN	JULIEN	069	0693658B	U.P.R.P - UNITE PEDAGOGIQUE REGIONALE - DE LA REGION PENITENT DE LYON	69391	LYON CEDEX 03	DIRECTEUR D'UNITE PENITENTIAIRE
Mme	VIGNERON	STEPHANIE	001	0010820L	CLG GEORGE SAND	01290	PONT DE VEYLE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	VILLELONGUE	PASCALE	042	0420021V	LP LYCEE DES METIERS PIERRE COTON	42510	NERONDE	PROVISEUR DE LP
Mme	VILLEMAGNE	MARTINE	042	0421086C	CLG CHARLES EXBRAYAT	42320	LA GRAND CROIX	PRINCIPAL DE CLG
M.	VILLON	JEAN-PIERRE	069	0690281F	LP JOSEPH-MARIE JACQUARD	69600	OULLINS	PROVISEUR DE LP
Mme	VOISIN	MARIE AGNES	069	0692155T	CLG DES GRATTE-CIEL MORICE LEROUX	69100	VILLEURBANNE	PRINCIPAL DE CLG
Mme	WEISSE	CYNTHIA	001	0011387C	CLG LUCIE AUBRAC	01250	CEYZERAT	PRINCIPAL DE CLG
M.	WEISSE	SYLVAIN	001	0010041P	CLG VAUGELAS	01800	MEXIMIEUX	PRINCIPAL DE CLG
Mme	WITKOWSKI	CHRISTINE	069	0690125L	LP LYCEE DES METIERS CAMILLE CLAUDEL	69004	LYON	PROVISEUR DE LP
M.	YOUSSEFI	SEYYED	069	0690093B	LP LYCEE DES METIERS HELENE BOUCHER	69631	VENISSIEUX CEDEX	PROVISEUR DE LP
M.	ZATAR	ABDELKARIM	069	0690028F	LYC GT SAINT JUST	69005	LYON	PROVISEUR DE LYCEE



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des affaires juridiques

Direction des affaires juridiques
92 rue de Marseille – BP 7227
69354 Lyon cedex 07

www.ac-lyon.fr

Lyon, le 25 septembre 2020

Arrêté n°2020-38 portant délégation de signature
aux personnels d'encadrement du rectorat
de l'académie de Lyon

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D222-20 et R911-88 ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier Dugrip, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 10 février 2020 portant nomination de M. Olivier Curnelle dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Lyon à compter du 20 février 2020 ;

Vu l'arrêté n°2020-171 du 3 juillet 2020 portant délégation de signature à M. Olivier Dugrip, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon.

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon, à l'effet de signer tous arrêtés, actes, décisions, correspondances, concernant :

- l'organisation et le fonctionnement des services académiques et des établissements scolaires de l'académie ;
- l'ouverture, le fonctionnement et le contrôle des établissements d'enseignement scolaires privés sous contrat ;
- l'ouverture, le fonctionnement et le contrôle des établissements d'enseignement scolaires privés hors contrat ainsi que le contrôle des personnes chargées de diriger ou d'enseigner dans ces établissements ;
- la vie scolaire, l'éducation, l'orientation et l'affectation des élèves ;
- l'aide de l'Etat aux élèves ;
- la désaffectation des biens des établissements publics locaux d'enseignement ;
- l'organisation de la formation et de l'évaluation des élèves conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement scolaire ;
- l'organisation de la formation et de l'évaluation des étudiants de l'académie de Lyon conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur relevant de la compétence du recteur de région académique ;
- l'organisation des voies d'accès aux corps, grades et emplois des agents publics de la fonction publique de l'Etat au niveau académique, interacadémique ou interministériel ;
- la gestion administrative et financière des personnels titulaires et contractuels enseignants du premier et du second degré, des maîtres des établissements d'enseignement privés du premier degré (Ain, Loire et Rhône) et du second degré sous contrat, des personnels d'éducation, de direction, d'inspection, administratifs, de santé, sociaux, de laboratoire, techniques, de l'équipe académique mobile de soutien, des psychologues de l'éducation nationale, à l'exclusion des sanctions disciplinaires des 3^e et 4^e groupes ;
- la gestion des contrats d'apprentissage ;

- les mémoires en défense devant les tribunaux administratifs dans les litiges relevant de la compétence du recteur d'académie en application de l'article D. 222-35 du code de l'éducation ;
- les mémoires en défense devant les cours administratives d'appel dans les litiges relevant en première instance de la compétence du recteur d'académie en application de l'article R. 811-10-4 du code de justice administrative ;
- la défense de l'Etat dans les actions en responsabilité, intentées à l'encontre, du recteur d'académie exercées devant les juridictions judiciaires sur le fondement de l'article L. 911-4 du code de l'éducation ;
- les décisions de règlement amiable des demandes d'indemnité portant sur un montant inférieur à 50 000€ ;
- les décisions à caractère financier prises pour l'exécution des décisions de justice portant sur les litiges mettant en cause la responsabilité des services déconcentrés ;
- les actions récursoires prévues par les dispositions de l'article L. 911-4 du code de l'éducation et les actions subrogatoires consécutivement aux faits dommageables survenus à des personnels en application de l'article D222-36 du code de l'éducation ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Curnelle, délégation est donnée à l'effet de signer, les arrêtés, actes, décisions, correspondances visés à l'article 1^{er} à :

- Mme Claudine Mayot, secrétaire générale adjointe, directrice du pôle organisation et performance scolaires ;
- Mme Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- Mme Nadine Perrayon, secrétaire générale adjointe, directrice des affaires générales et financières, déléguée à l'action administrative et à la modernisation.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Curnelle et de Mmes Mayot, De Saint Jean et Perrayon, délégation est donnée à Nathalie Confort, directrice des examens et concours (DEC), à compter du 1^{er} octobre 2020, à l'effet de signer :

- l'organisation de la formation et de l'évaluation des élèves conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement scolaire ;
- l'organisation de la formation et de l'évaluation des étudiants de l'académie de Lyon conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur relevant de la compétence du recteur de région académique ;
- l'organisation des voies d'accès aux corps, grades et emplois des agents publics de la fonction publique de l'Etat déconcentrées au niveau académique, interacadémique ou interministériel ;
- tous les actes relatifs à l'engagement des poursuites devant la commission de discipline du baccalauréat et à la saisine de cette commission ;
- tous les actes relatifs à l'engagement et à la liquidation des frais d'organisation des examens et voies d'accès précités et du remboursement des frais de déplacement des membres des jurys desdits examens et voies d'accès.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Curnelle et de Mmes Mayot, De Saint Jean et Perrayon, délégation est donnée à Mme Isabelle Lacroix, directrice des personnels enseignants (DIPE), à l'effet de signer :

- tous les actes, arrêtés et décisions concernant la gestion administrative et financière des personnels titulaires et contractuels enseignants des lycées et des collèges, d'éducation, des psychologues de l'éducation nationale, des personnels enseignants du second degré exerçant dans l'enseignement supérieur, des personnels de l'équipe mobile de soutien, à l'exclusion des sanctions disciplinaires des 3^e et 4^e groupes ;
- toutes les pièces relatives aux dépenses concernant la rémunération principale et les indemnités de ces personnels.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Curnelle et de Mmes Mayot, De Saint Jean et Perrayon, délégation est donnée à M. Yann Mouton, directeur des enseignants des établissements privés (DEEP), à l'effet de signer :

- tous les actes, arrêtés et décisions concernant la gestion administrative et financière des maîtres contractuels, agréés et délégués des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat, à l'exclusion des sanctions disciplinaires des 3^e et 4^e groupes ;
- tous les actes, arrêtés et décisions concernant la gestion administrative et financière des maîtres contractuels, agréés et délégués des établissements d'enseignement privés du premier degré sous contrat des départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône, à l'exclusion des sanctions disciplinaires des 3^e et 4^e groupes ;
- toutes les pièces relatives aux dépenses concernant la rémunération principale et les indemnités de ces personnels.
- les autorisations de diriger des établissements d'enseignement privés du premier et du second degré sous contrat.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Curnelle et de Mmes Mayot, De Saint Jean et Perrayon, délégation est donnée à M. Jean-Luc Hilaire, directeur des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS), à l'effet de signer :

- tous les actes, arrêtés et décisions concernant la gestion administrative et financière des personnels, titulaires ou contractuels, administratifs (catégories B et C), infirmiers, sociaux, ITRF (catégorie C), apprentis, à l'exclusion des sanctions disciplinaires des 3^e et 4^e groupes ;
- toutes les pièces relatives aux dépenses concernant la rémunération principale et les indemnités de ces personnels ;
- les décisions relatives à la prise en charge des dégradations des véhicules des personnels, y compris au titre des conventions passées entre le ministère de l'éducation nationale et les compagnies d'assurances ;
- les décisions relatives à l'action sociale en faveur des personnels ;
- les décisions relatives aux pensions de retraite.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Curnelle et de Mmes Mayot, De Saint Jean et Perrayon, délégation est donnée à M. Laurent Lornage, directeur des personnels d'encadrement (DE), à compter du 1^{er} octobre 2020, à l'effet de signer :

- tous les actes, arrêtés et décisions concernant la gestion administrative et financière des personnels d'inspection, de direction, administratifs (catégorie A) et des médecins de l'éducation nationale ;
- toutes les pièces relatives aux dépenses concernant la rémunération principale et les indemnités de ces personnels.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Curnelle et de Mmes Mayot, De Saint Jean et Perrayon, délégation est donnée à M. Alain Petit, directeur de la gestion administrative de la formation (DGAF), à l'effet de signer les actes relatifs à l'engagement et la liquidation des dépenses relatives à l'organisation des actions de formation des personnels gérés par le recteur de l'académie de Lyon ainsi que les décisions relatives à la formation professionnelle de ces personnels.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Curnelle et de Mmes Mayot, De Saint Jean et Perrayon, délégation est donnée à M. Julien Bonnard, directeur des affaires budgétaires et financières (DBF), à l'effet de signer tous les actes, arrêtés et décisions concernant les accidents de service et les maladies professionnelles, les congés bonifiés, les frais de changement de résidence.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Curnelle et de Mmes Mayot, De Saint Jean et Perrayon, délégation est donnée à Mme Céline Felpin, directrice de l'organisation scolaire (DOS), à l'effet de signer :

- les actes relatifs aux moyens d'enseignement des établissements du second degré publics et privés sous contrat ;
- les décisions de désaffectation des biens des établissements publics locaux d'enseignement ;
- les actes relatifs à l'ouverture des établissements d'enseignement scolaire privés hors contrat ;
- les autorisations de diriger et d'enseigner dans les établissements d'enseignement scolaires privés hors contrat ;
- toutes les pièces justificatives de la liquidation des dépenses relatives au fonctionnement, aux investissements et à l'équipement des établissements du second degré.

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Curnelle et de Mmes Mayot, De Saint Jean et Perrayon, délégation est donnée à Mme Agnès Moraux, directrice des affaires juridiques (DAJ), à l'effet de signer devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel :

- les mémoires en défense aux recours introduits en matière de bourse du second degré, bourses d'enseignement supérieur et d'aide au mérite ;
- à l'occasion de tout litige : les mémoires en défense et réplique sans enjeu, les demandes de non-lieu à statuer, les courriers en réponse aux demandes d'instruction, les courriers en réponse aux moyens soulevés d'office, les courriers demandant la mise hors de cause du recteur de l'académie de Lyon.

Article 12 : L'arrêté n°2020-35 du 14 septembre 2020 est abrogé.

Article 13 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier Dugrip

AUTORISATION D'UN PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT
Décision n° 2020- 09-0028 / ETP

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AUVERGNE-RHONE-ALPES
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1161-1, L.1161-2, L.1161-4, L.1162-1 et R 1161-3 à R 1161-7 ;

Vu le décret 2010-904 du 2 Août 2010 relatif aux conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient ;

Vu le décret 2010-906 du 2 Août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient ;

Vu l'arrêté du 2 Août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient ;

Vu le décret 2013-449 du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ;

Vu la demande en date du 28/09/2020 présentée par CHU de Clermont-Ferrand (63) et réceptionnée le 28/09/2020 en vue d'obtenir l'autorisation de mise en œuvre de son programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé : « Coup de pouce vers l'avenir : pour la transition enfant-adulte chez des personnes atteintes de maladies rares d'origine génétique » ;

Vu le dossier reconnu complet au 29/09/2020 ;

Considérant que le programme est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L.1161-2 du code de la santé publique ;

Considérant que les obligations mentionnées aux articles L.1161-1 et L.1161-4 du code de la santé publique relatives aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées ;

Considérant que la coordination du programme répond aux obligations définies à l'article R.1161-3 du code de la santé publique ;

Décide :

Article 1 : L'autorisation prévue à l'article R.1161-4 du code de la santé publique est **accordée** au CHU de Clermont-Ferrand (63) pour l'autorisation de la mise en œuvre de son programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé, « Coup de pouce vers l'avenir : pour la transition enfant-adulte chez des personnes atteintes de maladies rares d'origine génétique », coordonné par le Dr. PONTIER Bénédicte.

Article 2 : La durée de validité de l'autorisation de ce programme est de quatre ans à compter du 29/09/2020 et jusqu'au 28/09/2024 conformément à l'article R.1161-4 du code de la santé publique. A l'issue de la période d'autorisation de quatre ans, le titulaire de l'autorisation devra déposer une demande de renouvellement auprès de l'ARS au plus tard quatre mois avant sa date d'expiration, par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 3 : Cette autorisation n'induit pas obligatoirement un financement de la part de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4 : Conformément à l'article R. 1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R. 1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, d'un recours :

- gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé,
- hiérarchique auprès de Madame la ministre des solidarités et de la santé,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon

Fait à Clermont-Ferrand, le 30.09.2020

P/Le directeur général de l'agence régionale de santé et par délégation,
Le Directeur Départemental du Puy-de-Dôme

Jean SCHWEYER

Arrêté n°2020-22-0029

Portant modification de la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4, L.1114-1 et D.1432-28 à D.1432-53 ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.141-1 ;

Vu les désignations ou propositions transmises par les autorités, institutions et organismes qui en sont chargés;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret

ARRETE

Article 1 : L'arrêté 2019-22-0125 du 13 décembre 2019 portant modification de la composition des membres de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

Article 2 : La Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes est composée de 108 membres ayant voix délibérative répartis en huit collèges.

Article 3 : Sont nommés membres de cette Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie au titre de chacun des collèges.

Article 4 : Participent, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie et de ses différentes formations :

- Le Préfet de région ;
- Le président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional ;
- Les Chefs de services de l'Etat en région ;
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,
- Un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la Mutualité sociale agricole ;
- Un membre désigné par le président de la caisse locale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants ;

Article 5 : La durée du mandat de ses membres est de quatre ans à compter du 1 juillet 2016.

Article 6 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Fait à Lyon le, 28 septembre 2020

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL

Collège 1 / Représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence

a) Conseillers Régionaux :

- **Mme Nora BERRA, Conseillère Régionale, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Catherine LAFORET, Conseillère Régionale, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

b) Conseillers départementaux :

- **Mme Muriel LUGA-GIRAUD, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Ain en charge des Affaires Sociales, titulaire**
- Mme Valérie GUYON, Conseillère Départementale de l'Ain et Présidente de la Commission des Affaires Sociales, suppléante 1
- M. Jean-Pierre GAITET, Conseiller Départemental de l'Ain, suppléant 2
- **Mme Nicole TABUTIN, 4^{ème} Vice-Présidente déléguée du Conseil Départemental de l'Allier chargée des solidarités, des personnes âgées, des personnes handicapées et de la petite enfance, titulaire**
- Mme Evelyne VOITELLIER, Conseillère Départementale de l'Allier déléguée au handicap et à l'accessibilité, suppléante 1
- Mme Annie CORNE, 8^{ème} Vice-Présidente déléguée du Conseil Départemental de l'Allier chargée de l'insertion et de la prévention spécialisée, suppléante 2
- **Mme Martine FINIELS, Vice-Présidente en charge de la solidarité au Conseil Départemental de l'Ardèche, titulaire**
- M. Denis DUCHAMP, 7^{ème} Vice-Président en charge de l'action sociale, de l'insertion, de l'enfance et de la famille au Conseil Départemental de l'Ardèche, suppléant 1
- M. Robert COTTA, Conseiller départemental délégué au logement et à la politique de la ville au Conseil Départemental de l'Ardèche, suppléant 2
- **Mme Sylvie LACHAIZE, 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil Départemental du Cantal en charge de la Solidarité sociale et des Affaires régionales, titulaire**
- Mme Valérie CABECAS, 6^{ème} Vice-Présidente du Conseil Départemental du Cantal en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Culture, suppléante 1
- Mme Aline HUGONNET, 8^{ème} Vice-Présidente du Conseil Départemental du Cantal en charge de l'Action sociale et de l'Insertion, suppléante 2
- **Mme Annie GUIBERT, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Drôme en charge du Social, titulaire**
- Mme Elodie BOUSQUET, Directrice de la MDPH de la Drôme, suppléante 1
- Mme Patricia BRUNEL-MAILLET, Vice-présidente du conseil départemental de la Drôme en charge de l'environnement et de la santé, suppléante 2
- **Mme Laura BONNEFOY, Conseillère Départementale de l'Isère, titulaire**
- Mme Magali GUILLOT, Conseillère Départementale de l'Isère, suppléante 1
- Mme Agnès MENUUEL, Conseillère Départementale de l'Isère, suppléante 2
- **M. Georges ZIEGLER, Président du Conseil Départemental de la Loire, titulaire**
- Mme Annick BRUNEL, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Loire en charge de l'Autonomie, suppléante 1
- Mme Clothilde ROBIN, Conseillère Départementale de la Loire, suppléante 2

- **M. Yves BRAYE, Conseiller Départemental de la Haute-Loire, titulaire**
- M. Michel DECOLIN, Conseiller Départemental de la Haute-Loire, suppléant 1
- Mme Florence TEYSSIER, Conseillère Départementale de la Haute-Loire et Présidente de la commission Solidarités sociales et ressources, suppléante 2
- **M. Alexandre POURCHON, Vice-président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, titulaire**
- Mme Elisabeth CROZET, Vice-présidente du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, suppléante 1
- M. Patrick RAYNAUD, Conseiller Départemental du Puy-de-Dôme, suppléant 2
- **M. Thomas RAVIER, Vice-Président du Conseil Départemental du Rhône délégué au handicap et aux aînés, titulaire**
- Mme Annick GUINOT, Conseillère Départementale du Rhône déléguée à l'insertion, suppléante 1
- A désigner, Conseil Départemental du Rhône, suppléant 2
- **Mme Rozenn HARS, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Savoie déléguée à l'autonomie et à la santé, titulaire**
- A désigner, Conseil Départemental de la Savoie, suppléant 1
- A désigner, Conseil Départemental de la Savoie, suppléant 2
- **Mme Josiane LEI, Conseillère départementale de la Haute-Savoie, titulaire**
- M. Bernard RACH, Conseil Départemental de la Haute-Savoie, suppléant 1
- Mme Nelly PESENTI, Directrice de la Gérontologie et du handicap, Conseil Départemental de la Haute-Savoie, suppléante 2
- **M. Thierry PHILIP, Vice-Président de la Métropole de Lyon et représentant du Président de la Métropole de Lyon, titulaire**
- Mme Claire LE FRANC, Conseillère de la Métropole de Lyon, suppléante 1
- M. Jean-Paul COLIN, Vice-Président de la Métropole de Lyon, suppléant 2

c) Représentants des groupements de communes:

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

d) Représentants des communes

- **Mme Marie-Luce PERDRIX, Vice-Présidente du grand Anancy Agglomération (ADCF), titulaire**
- Mme Françoise TARPIN, conseillère communautaire du Grand Anancy Agglomération (ADCF), suppléante 1
- A désigner, suppléant 2
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 2 / Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Représentants des associations agréées au titre l'article L 1114-1 du code de la santé publique

- **Mme Christiane GACHET, Déléguée du Comité du Rhône France Parkinson et Responsable Région Rhône-Alpes-Auvergne, titulaire**
- Mme Danièle BOCCARD, Vice-Présidente UDAF 74, suppléante 1
- A désigner, France Assos Santé, suppléant 2
- **Mme Danièle LANGLOYS, Autisme de France, titulaire**
- Mme Aleth HENRY, Vice-Présidente de la Délégation UNAFAM 69, suppléante 1
- M. François BLANCHARDON, CISS Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 2
- **Mme Monique GUILHAUDIS, Référente santé à l'UFC Que Choisir Rhône-Alpes, titulaire**
- M. Louis INFANTES, Vice-Président de l'UFC Que Choisir Clermont-Ferrand, suppléant 1
- Mme Marie-Josée INCABY, Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) Puy-de-Dôme, suppléante 2
- **Mme Agnès DANIEL, Présidente d'AIDES Auvergne, titulaire**
- M. Yves RIMET, Président de France Alzheimer, suppléant 1
- M. Edouard EFOE, Président de la FNAIR, suppléant 2
- **M. Jean-Marie MORCANT, URAF AURA, titulaire**
- M. Alain GRANDIN DE L'EPREVIER, URAF AURA, suppléant 1
- M. Marc DAMON, URAF AURA, suppléant 2
- **M. Olivier GROZEL, Directeur Service Régional Auvergne AFM Téléthon, titulaire**
- M. Eric BAUDET, Directeur Service Régional Rhône-Alpes AFM Téléthon, suppléant 1
- Mme Colette PEYRARD, JALMALV, suppléante 2
- **M. Alain ACHARD, Président de l'AFD Diabète Rhône-Alpes, titulaire**
- M. Patrick AUFRERE, Auvergne Diabète, suppléant 1
- Mme LEONCE, AFD 63 (Association Française des diabétiques) suppléante 2
- **Mme Jeanine LESAGE, Ligue Contre le Cancer, Comité Départemental du Rhône, titulaire**
- Mme Marie-Alice BARRAUX, Vice-Présidente du Comité de l'Allier de la Ligue Contre le Cancer, suppléante 1
- Mme Jeany GALLIOT, Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, suppléante 2
- **M. Serge PELEGRIN, Président AVIAM, titulaire**
- Mme Christine PERRET, Déléguée Puy-de-Dôme AVIAM, suppléante 1
- M. Marc RESCHE, Président AFDOC 38 et AFDOC Nationale, suppléant 2

b) Représentants des associations de retraités et personnes âgées

- **M. Raymond RINALDI, CDCA Drôme, génération seniors, titulaire**
- Mme Michèle PILON, UDAF, suppléante 1
- Mme Marie-France ROUX-BALANDRAS, Union départementale de la Confédération Syndicale des Familles, suppléante 2
- **M. André GILBERT (CFE-CGC) 73, titulaire**
- M. Yvon LONG, Union territoriale des retraités CFDT de Savoie, suppléant 1
- Mme Colette VIOLENT, MSA 73, suppléante 2
- **A désigner, CDCA PA-Isère, titulaire**
- M. Jean-Louis MOURETTE, CFTC Retraités, suppléant 1
- M. Ercole INFUSO, suppléant 2
- **Mme Virginia ROUGIER, Confédération Nationale des Retraités, titulaire**
- M. Raymond ZANTE, Union départementale des retraités Force Ouvrière, suppléant 1
- A désigner (CDCA Loire), suppléant 2
- **A désigner, Confédération Nationale des Retraités, titulaire**
- M. Christophe ODOUX, CFE-CGC, suppléant 1
- Mme Anne-Marie RIOU, CFDT, suppléante 2

c) Associations de personnes handicapées

- **Mme Elisabeth CHAMBERT, ADAPEI de l'Ardèche, titulaire**
- M. Pierre PLASSE, l'association des paralysés de France, délégation de Savoie, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M. Jacky PIOPPI, représentant du conseil en région de l'Association des paralysés de France, titulaire**
- M. Jean PENNANEAC'H, Trisomie 21 Loire, suppléant 1
- M. Jean-Pascal BEAUCHER, membre de l'URAPEI et Président de l'ADAPEI de l'Ain, suppléant 2
- **M. Christian BRUN, APAJH, titulaire**
- Mme Marie-Catherine TIME, Représentante du Conseil APF de la Drôme, suppléante 1
- M. Bernard ALLIGIER, ADAPEI, suppléant 2
- **M. Patrick DEQUAIRE, FNATH, titulaire**
- M. Christian PEYCELON, Président de l'Association la sauvegarde de l'enfant à l'adulte, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Christine MEIGNIEN, Présidente de l'association Allier Sésame Autisme, titulaire**
- M. Emmanuel MAUGENEST, Vice-Président de l'association l'Envol et Président de Totum 03, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 3 / Représentants des conseils territoriaux de santé

- **M. Jean-Pierre ENRIONE-THORRAND, Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Isère, titulaire**
- A désigner, Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie, suppléant 1
- Mme Catherine THONY, Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute-Savoie, suppléante 2
- **Dr Vincent REBEILLE-BORGELLA, Conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Rhône, titulaire**
- M. Jean-René MARCHALOT, Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain, suppléant 1
- M. Jean Riondet, Conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Rhône, suppléant 2
- **M. Jean CHAPPELLET, Conseil territorial de santé des circonscriptions départementales de l'Ardèche et de la Drôme, titulaire**
- Mme Caroline GUIGUET, Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Loire suppléante 1
- Dr Alain CARILLION, Conseil territorial de santé des circonscriptions départementales de l'Ardèche et de la Drôme, suppléant 2
- **M. Jean-Pierre BASTARD, Conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Puy-de-Dôme titulaire**
- M. Jean PRORIOL, Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute-Loire, suppléant 1
- Mme Isabelle COPET, Conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Puy-de-Dôme, suppléante 2
- **M. Christophe TEYSSANDIER, Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Allier, titulaire**
- M. Lucien LALO, Conseil territorial de santé du Cantal, suppléant 1
- Dr Isabelle DOMENECH-BONET, Conseil territorial de santé de l'Allier, suppléante 2

Collège 4 / Partenaires sociaux

a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives:

- **Mme Christelle SERILLON, CFDT, titulaire**
- A désigner, CFDT, suppléant 1
- M. Régis PLACE, CFDT, suppléant 2
- **Mme Maryse RENON, CFE-CGC, titulaire**
- Mme Danielle POUSSIERE, CFE-CGC, suppléante 1
- M. Axel DEBUS, CFE-CGC, suppléant 2
- **M. Jean-Michel DORGERE, CFTC, titulaire**
- Mme Laurence VINOY, CFTC, suppléante 1
- M. Toufik DECHIRI, CFTC, suppléant 2
- **Mme Mireille CARROT, CGT, titulaire**
- M. Jacques COCHEUX, CGT, suppléant 1
- Mme Murielle PEREYRON, CGT, suppléante 2
- **A désigner, CGT-FO, titulaire**
- M. Patrick DIDIER, CGT-FO, suppléant 1
- M. Jean-Pierre GILQUIN, CGT-FO, suppléant 2

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

- **M Jean-Loup DUROUSSET, CG-PME, titulaire**
- Mme Florence BLAY, CG-PME, suppléante 1
- A désigner, CG-PME, suppléant 2
- **M. Pierre DE VILLETTE, MEDEF, titulaire**
- M. Bernard ROMBEAUX, MEDEF, suppléant 1
- M. Olivier DREVON, MEDEF, suppléant 2
- **M. Philippe MARTINEZ, UPA, titulaire**
- Mme Santina PLAZAT, UPA, suppléante 1
- A désigner, UPA, suppléant 2

c) Représentants des organisations représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

- **M. Christian GUICHARDON, UNAPL titulaire**
- Mme Jacqueline GODARD, UNAPL, suppléante 1
- M. Yves CHABAUD, UNAPL, suppléant 2

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- **M. Henry JOUVE, Chambre Régionale de l'Agriculture, titulaire**
- M. Louis-Michel PETIT, Chambre Régionale de l'Agriculture, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 5 / Acteurs de la cohésion et de la protection sociale

a) Représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

- **A désigner, Fédération des Acteurs de la Solidarité Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire**
- Mme Anick KARSENTY, Médecins du Monde, suppléante 1
- M. Patrick CHOLME, Croix Rouge Française, suppléant 2

- **Mme Nicaise JOSEPH, Présidente de l'UDCCAS du Puy-de-Dôme, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

b) Représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

- **Mme Sarah DOGNIN dit CRUISSAT, Présidente de la CARSAT Rhône-Alpes, titulaire**
- Mme Sylvie SALAVERT, Directrice de l'action sociale de la CARSAT Rhône-Alpes, suppléante 1
- Mme Karine ENGEL, 1^{ère} vice-présidente de la CARSAT Rhône-Alpes, suppléante 2
- **M. Jean-Pierre MAZEL, Président de la CARSAT Auvergne, titulaire**
- Madame Marie-Noëlle GABEN, Administrateur de la CARSAT Auvergne, suppléant 1
- M. Roland THONNAT, administrateur de la CARSAT Auvergne, suppléant 2

c) Représentants des Caisses d'Allocations Familiales

- **Mme Edith GALLAND, Présidente de la CAF du Rhône, titulaire**
- Mme Ghislaine DU CREST, Administratrice de la CAF du Rhône, suppléante 1
- Mme Anne CHATELAIN, Administratrice de la CAF du Rhône, suppléante 2

d) Représentants de la Mutualité française

- **M. Jean-Pierre FLEURY, Mutualité française Rhône-Alpes, titulaire**
- M. Bruno DELATTRE, Mutualité française, suppléant 1
- Mme Marie-Claude MINOT, 2^{ème} Vice-présidente, Mutualité française Auvergne, suppléante 2

Collège 6 / Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Représentants des services de santé scolaire et universitaire

- **M Karim BENMILOUD, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, titulaire**
- Dr Fleur ROUYEYROL, Médecin conseiller technique de la Rectrice de Clermont-Ferrand, suppléante 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Fabienne BLAISE, Rectrice de l'Académie de Grenoble et Chancelière des Universités, titulaire**
- Mme Christine LEQUETTE, Médecin et Conseillère technique, suppléante 1
- A désigner, suppléant 2

b) Représentants des services de santé au travail

- **Mme Myriam MICHEL, Directrice de l'AIST 43, titulaire,**
- M. Jean-Robert STEINMANN, Directeur de l'AST Grand Lyon, suppléant 1
- M. Jean-Sébastien BARBOTIN, IPRP Responsable du Pôle pluridisciplinaire, suppléant 2
- **Dr Christine DOUSSON, Médecin du travail à Solvay, titulaire**
- Dr Fabienne PENEZ-CLOUET, Médecin du travail à l'ACISMT 15, suppléante 1
- Dr Denis FONTAINE, Médecin du travail collaborateur à la Santé au travail du Haut Vivarais, suppléant 2

c) Représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

- **A désigner, Métropole de Lyon, titulaire**
- Mme Muriel PASSI-PÊTRE, Docteur et Directrice de la Santé et du Développement social de la Métropole de Lyon, suppléante 1
- Mme Sophie CHADEYRAS, Médecin au Département du Puy-de-Dôme, suppléante 2

- **Dr Marie-Sophie BARTHET-DERRIEN, Docteur et Cheffe du service épidémiologie et promotion de la santé de la Métropole de Lyon, titulaire**
 - Dr Claire BLOY, Docteur et Cheffe du service de la santé des futurs parents et des jeunes enfants de la Métropole de Lyon, suppléante 1
 - Mme Josiane ANDRE, Infirmière puéricultrice au Département du Puy-de-Dôme, suppléante 2
- d) Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé
- **Mme Françoise FACY, Présidente du Comité Régional de l'ANPAA Rhône-Alpes, titulaire**
 - Mme Claude DUCOS-MIERAL, Vice-Présidente de l'IREPS Rhône-Alpes, suppléante 1
 - M. Laurent MOULIN, Mutualité Française, suppléant 2
 - **Mme Josiane VERMOREL, COREG, titulaire**
 - Professeur Laurent GERBAUD, ANPAA 63 et IREPS, suppléant 1
 - M. Hubert RENAUD, Président de l'UDCCAS de l'Allier, suppléant 2
- e) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche
- **Professeur Patrice DETEIX, Doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Clermont-Ferrand, titulaire**
 - Mr Claude VOLKMAR, Directeur général, CREA Auvergne–Rhône-Alpes, suppléant 1
 - A désigner, suppléant 2
- f) Représentants des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement
- **M. Claude CHAMPREDON, Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE), titulaire**
 - Mme Jacqueline COLLARD, Présidente de l'association Santé-Environnement Rhône-Alpes, (SERA), suppléante 1
 - A désigner, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), suppléant 2

Collège 7 / Offreurs des services de santé

- a) Représentants des établissements publics de santé
- **M. Guillaume du CHAFFAUT, Directeur général adjoint des HCL, FHF, titulaire**
 - M. Patrick DENIEL, Secrétaire Général des HCL, FHF, suppléant 1
 - M. Jean-Marie BOLLIET, Directeur du CH du Puy, suppléant 2
 - **M. Serge MALACCHINA, Délégué régional de la FHF Rhône-Alpes, titulaire**
 - A désigner, suppléant 1
 - M. André SALAGNAC, Directeur Général Adjoint du CHU de Clermont-Ferrand, suppléant 2
 - **Dr Mireille BLANC-VOUTIER, Présidente de la CME du CH de Bourgoin-Jallieu, titulaire**
 - Professeur Henri LAURICHESSE, Président de la CME du CHU de Clermont-Ferrand, suppléant 1
 - Dr Eric ALAMARTINE, Président de la CME du CHU de Saint Etienne, suppléant 2
 - **Dr Didier STORME, Président de la CME du CH de Vichy, titulaire**
 - Dr Christophe HOAREAU, Président de la CME du CH de Bourg-Saint-Maurice, suppléant 1
 - Dr Rémi VIAL, Président de la CME du CH de Beaujeu, suppléant 2
 - **M. Frédéric MEUNIER, Président de la CME du CH le Vinatier, titulaire**
 - Dr Laurent LABRUNE, Président de la CME du CHS de la Savoie, suppléant 1
 - Mme Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ, directrice de l'hôpital Nord-Ouest, FHF, suppléant 2

b) Représentants des établissements privés de santé à but lucratif

- **M. Eric CALDERON, Directeur général de l'Hôpital privé Jean MERMOZ, FHP, titulaire**
- Mme Barbara GETAS JASKULA, Directrice générale de la Polyclinique Lyon Nord, FHP, suppléante 1
- M Jean-Luc LABROSSE, directeur général des Cliniques IRIS, FHP, suppléant 2
- **Dr Sylvie FILLEY BERNARD, Présidente de la Conférence Régionale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée d'Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire**
- Dr Pascal BREGERE, Vice-Président de la Conférence Régionale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée d'Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- Dr Magalie LETONTURIER, Vice-Présidente de la Conférence Régionale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée d'Auvergne-Rhône-Alpes, suppléante 2

c) Représentants des établissements privés de santé à but non lucratif

- **Mme Laure MONTAGNON, Déléguée régionale de la FEHAP, titulaire**
- M. Nicolas CAQUOT, Directeur général de l'infirmierie protestante de Lyon, FEHAP, suppléant 1
- M. Alain SCHNEIDER, directeur du Centre Orcet-Mangini ORSAC, FEHAP, suppléant 2
- **Dr Olivier RASPADO, représentant FEHAP, titulaire**
- Dr Yves MATAIX, Président de la CME du Centre SSR Mutualiste Les Ormes, suppléant 1
- Dr Pascal VAURY, Président de CME du Centre Hospitalier Sainte-Marie, suppléant 2

d) Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **M. Frédéric CHATELET, délégué régional FNEHAD et Directeur général AGESEA, titulaire**
- Dr Florence TARPIN-LYONNET, FNEHAD, Chef de Pôle soins et Hospitalisation à domicile du CH de Crest, suppléante 1
- A désigner, FNEHAD, suppléante 2

e) Représentants des Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- **M. Jean JALLAGUIER, Conseiller technique Personnes handicapées / Personnes âgées à l'URIOPSS Rhône-Alpes, titulaire**
- M. Pierre-Henri MONTOVERT, Délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes ANECAMPS, URIOPSS Rhône-Alpes, suppléant 1
- M. Philippe BESSON, Directeur Général IMPCS 42, URIOPSS Rhône-Alpes, suppléant 2
- **M Nicolas BORDET, Directeur de la communication et de l'activité associative, Nouvel Acteur, titulaire**
- A désigner, NEXEM, Fondation OVE, suppléant 1
- Mme HAMIDA HARRANG, Directrice générale de l'ADAPEI de la Drôme, NEXEM, suppléante 2
- **M. Jérôme COLRAT, Directeur Régionale APF Auvergne-Rhône-Alpes, FEHAP, titulaire**
- M. Denis REDIVO, APAJH de la Drôme, URAPAJH, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M. Francis FEUVRIER, Directeur Général des Pep 01, URPEP, titulaire**
- A désigner, Pep 63, URPEP, suppléant 1
- M. Francis PAILLARD, Directeur Associatif Les Pep 42, URPEP, suppléant 2

f) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

- **M. Jean-Paul PERNET-SOLLINET, délégué régional adjoint de la FEHAP Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire**
- M. Jean-Marie DELFIEUX, Directeur de l'Association Fondation de l'Armée du Salut, EHPAD la Sarrazinière & Villa Janon, FEGAPEI-SYNEAS, suppléant 1
- Mme Viviane LAGARDE, adjointe à la solidarité et vice-présidente du CCAS de Bron, UNCCAS, suppléante 2
- **M. Pierre-Yves GUIAVARCH, Association Accueil et Confort pour Personnes Agées, SYNERPA Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire**
- Mme Sarah IMAAINGFEN, Directrice de l'EHPAD Ma Maison – Petites Sœurs des Pauvres, FNAQPA, suppléante 1
- M. Thierry HAAS, Délégué régional SYNERPA Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 2
- **M. Frédéric RAYNAUD, Président de l'URIOPSS Auvergne, titulaire**
- M. Marc DUPONT, Délégué régional UNA Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- Mme Françoise JANISSET, Directrice de l'EHPAD Bon Accueil, Vice-Présidente de l'URIOPSS Auvergne, suppléante 2
- **Mme Ludivine GILLET, Directrice de l'EHPAD de Villette d'Anton (38), FHF, titulaire**
- Mme Sylvie MOREL, Directrice de l'EHPAD du Côteau (42), FHF, suppléante 1
- Mme Christine BARET, Directrice de l'ESTHI de St Martin d'Hères (38), FHF, suppléante 2

g) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

- **Mme Christelle TARRICONE, Administratrice de la Fédération des acteurs de la solidarité, titulaire**
- M. Jean-François DOMAS, Administrateur de la Fédération des acteurs de la solidarité, suppléant 1
- M. Gilles LOUBIER, Administrateur de la Fédération des acteurs de la solidarité, suppléant 2

h) Responsables des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé

- **A désigner, FemasAURA, titulaire**
- M. François MAYER, GRCS Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- M. Mourad BELAID, GRCS Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 2

i) Responsables des réseaux de santé

- **Dr Gérard MICK, Président de l'URS RA et de l'UNR Santé, titulaire**
- A désigner, Réseau de santé (26), suppléant 1
- M. Marc WEISSMANN, Coordinateur Référent de l'Accompagnement Psychologique Individuel et Collectif Rhône-Alpes, suppléant 2

j) Représentants des associations de permanence des soins

- **Dr François ROCHE, Fédération Rhône-Alpes des Maisons Médicales de Garde (FEDERAMAG), titulaire**
- Dr Frédérique GRAIN, APMMGLL, suppléante 1
- Dr Jean-Jacques DUVAL, Président de FEDERAMAG, suppléant 2

k) Service d'aide médicale urgente ou structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

- **Professeur Pierre-Yves GUEUGNIAUD, Chef du Service des Urgences Médicales et Psychiatriques Adultes au CHU de Lyon, titulaire**
- Professeur Jeannot SCHMIDT, Pôle Samu-Smur-Urgences au CHU de Clermont-Ferrand, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

l) Représentants des transporteurs sanitaires

- **M. Frédéric FRAMONT, Transporteur sanitaire et Président de l'Association Départementale de l'Allier de Réponse à l'Urgence, titulaire**
- M. Mikaël BOUQUIGNAUD, Responsable Agence Harmonie Ambulance à Clermont Ferrand, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

m) Représentants des services départementaux d'incendie et de secours

- **Colonel Bertrand KAISER, Directeur départemental adjoint du Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours du Rhône, titulaire**
- Colonel Didier AMADEI, Directeur Départemental du SDIS de la Drôme, suppléant 1
- Colonel Jean-Philippe RIVIERE, Directeur Départemental du SDIS du Puy-de-Dôme, suppléant 2

n) Représentants des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

- **Dr Jean-Marie LELEU, Praticien en chirurgie orthopédique et traumatologique au Centre hospitalier de Vienne, CPH, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- Dr Denis CAILLAUD, Responsable du Service Pneumologie du CHU de Clermont-Ferrand, CMH, suppléant 2

o) Membres des URPS

- **M. Lucien BARAZA, URPS Infirmiers, titulaire**
- M. Jérôme SOUCHELEAU, URPS Biologistes, suppléant 1
- M. Philippe LOCHU, URPS Biologistes, suppléant 2
- **M. Eric LENFANT, URPS Dentistes, titulaire**
- Mme Brigitte LESPINASSE-GODDARD, URPS Orthophonistes, suppléante 1
- Mme Prisca PIGNARD-CHARMETANT, URPS Orthoptistes, suppléante 2
- **M. Bruno DUGAST, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, titulaire**
- Mme Louise RUIZ, URPS Infirmiers, suppléante 1
- M. Etienne FOURQUET, URPS Médecins, suppléant 2
- **M. Olivier ROZAIRE, URPS Pharmaciens, titulaire**
- M. Yves TURLIN, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, suppléant 1
- Dr Florence LAPICA, URPS Médecins, suppléant 2
- **Dr Pascal DUREAU, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Jean STAGNARA, URPS Médecins, suppléant 1
- M. Florent MOULIN, URPS Pédicures-Podologues, suppléant 2
- **Dr Alain FRANCOIS, URPS Médecins, titulaire**
- M. Marc BARTHELEMY, URPS Chirurgiens-Dentistes, suppléant 1
- M. Bernard MONTREUIL, URPS Pharmaciens, suppléant 2

p) Représentants de l'ordre des médecins

- **Dr Georges GRANET, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Rhône-Alpes, titulaire**
- Dr Daniel HEILIGENSTEIN, Vice-Président du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- Dr Edmond ROUSSEL, Vice-Président du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 2

q) Représentants des internes en médecine

- **Mme Clémence BOUZONNET, Présidente du SyRel-IMG, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- Mme Anaïs SAHY, Présidente du SARHA, suppléante 2

r) Un représentant du ministère de la défense, désigné par le ministre de la défense.

- **Mr Eric KAISER, médecin-chef adjoint d'hôpital d'instruction des armées, collègue 7, titulaire**
- M. Franck LETOURNEUR, commandant de centre médical des armées, collègue 7, suppléant 1
- Mme Sylvie PEREZ, médecin-chef adjoint d'hôpital d'instruction des armées, collègue 7, suppléante 2

Collège 8 / Personnalités qualifiées

- Mme Marie-France CALLU, Docteur en Droit, Maître de conférences à la Faculté de Droit de l'Université Lyon 3
- Professeur Michel DOLY, Pharmacien Chef de service au Centre de lutte contre le cancer Jean Perrin, responsable du laboratoire de Biophysique Neurosensorielle des Facultés de Médecine et de Pharmacie

Arrêté n°2020-22-0030

Portant modification de la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4, L.1114-1 et D.1432-28 à D.1432-53 ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.141-1 ;

Vu les désignations ou propositions transmises par les autorités, institutions et organismes qui en sont chargés;

Vu l'arrêté 2017-5467 portant sur la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté 2019-22-0126 du 13 décembre 2019 portant sur la composition de la commission permanente et des compositions spécialisées de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

Article 2 : La commission permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes est composée conformément à l'annexe I du présent arrêté.

Article 3 : Les commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes sont composées conformément aux annexes II à V du présent arrêté.

Article 4 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le, 28 septembre 2020

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL

ANNEXE I
COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Président :

M. Christian BRUN,

Membres :

Mme Martine FINIELS, collègue 1, titulaire

M. Denis DUCHAMP, collègue 1, suppléant 1

M. Robert COTTA, collègue 1, suppléant 2

A désigner, 1 représentant du collègue 1, titulaire

A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 1

A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 2

Mme Jeanine LESAGE, collègue 2, titulaire

Mme Marie-Alice BARRAUX, collègue 2, suppléante 1

Mme Jeany GALLIOT, collègue 2, suppléante 2

M. Jacky PIOPPI, collègue 2, titulaire

M. Jean PENNANEAC'H, collègue 2, suppléant 1

M Jean-Pascal BEAUCHER, collègue 2, suppléant 2

A désigner, 1 représentant du collègue 3, titulaire

A désigner, 1 représentant du collègue 3, suppléant 1

A désigner, 1 représentant du collègue 3, suppléant 2

Mme Christelle SERILLON, collègue 4, titulaire

A désigner, collègue 4, suppléant 1

M. Régis PLACE, collègue 4, suppléant 2

Mme Maryse RENON, collègue 4, titulaire

Mme Danielle POUSSIERE, collègue 4, suppléante 1

M. Axel DEBUS, collègue 4, suppléant 2

A désigner, collègue 5, titulaire

A désigner, collègue 5, suppléant 1

A désigner, collègue 5, suppléante 2

Mme Fabienne BLAISE, collègue 6, titulaire

Mme Christine LEQUETTE, collègue 6, suppléante 1

A désigner, collègue 6, suppléant 2

Dr Marie-Sophie BARTHET-DERRIEN, collègue 6, titulaire

Dr Claire BLOY, collègue 6, suppléante 1

Mme Josiane ANDRE, collègue 6, suppléante 2

Dr Georges GRANET, collègue 7, titulaire

Dr Daniel HEILIGENSTEIN, collègue 7, suppléant 1

Dr Edmond ROUSSEL, collègue 7, suppléant 2

Dr Pascal DUREAU, collègue 7, titulaire

Dr Jean STAGNARA collègue 7, suppléant 1

M. Florent MOULIN, collègue 7, suppléant 2

Mme Laure MONTAGNON, collège 7, titulaire

M. Nicolas CAQUOT, collège 7, suppléant 1

M. Alain SCHNEIDER, collège 7, suppléant 2

Dr Jean-Marie LELEU, collège 7, titulaire

A désigner, collège 7, suppléant 1

Dr Denis CAILLAUD, collège 7, suppléant 2

Pr Michel DOLY, collège 8, titulaire

Suppléants du Président(e) de la commission permanente

Mme Marie-Catherine TIME, collège 2, suppléante 1

M. Bernard ALLIGIER, collège 2, suppléant 2

Présidents des commissions spécialisées

Mme Françoise FACY, Présidente de la Commission Spécialisée Prévention

Mme Elisabeth CHAMBERT, Présidente de la Commission Spécialisée Médico-Social

M. Jean-Pierre FLEURY, Président de la Commission Spécialisée Droits des Usagers

Pr Patrice DETEIX, Président de la Commission spécialisée Organisation des soins

ANNEXE II
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
PRÉVENTION

Présidente : **Mme Françoise FACY, collègue 6,**

Vice-président : **M. Bruno DUGAST, collègue 7**

Membres :

A désigner, collègue 1, titulaire

A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 1

A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 2

Mme Annie GUIBERT, collègue 1, titulaire

Mme Elodie BOUSQUET, collègue 1, suppléante 1

Mme Patricia BRUNEL-MAILLET, collègue 1, suppléante 2

Mme Laura BONNEFOY, collègue 1, titulaire

Mme Magali GUILLOT, collègue 1, suppléante 1

Mme Agnès MENUUEL, collègue 1, suppléante 2

A désigner, 1 représentant des groupements des communes, collègue 1, titulaire

A désigner, 1 représentant des communes, collègue 1, suppléant 1

A désigner, 1 représentant des communes, collègue 1, suppléant 2

A désigner, 1 représentant des communes, collègue 1, titulaire

A désigner 1 représentant des communes, collègue 1, suppléant 1

A désigner 1 représentant des communes, collègue 1, suppléant 2

Mme Christiane GACHET, collègue 2, titulaire

Mme Danièle BOCCARD, collègue 2, suppléant 1

A désigner, collègue 2, suppléant 2

Mme Agnès DANIEL, collègue 2, titulaire

M. Yves RIMET, collègue 2, suppléant 1

M. Edouard EFOE, collègue 2, suppléant 2

M. Jean-Marie MORCANT, collègue 2, titulaire

M. Alain GRANDIN DE L'EPREVIER, collègue 2, suppléant 1

M. Marc DAMON, collègue 2, suppléant 2

M. Alain ACHARD, collègue 2, titulaire

M. Patrick AUFRERE, collègue 2, suppléant 1

Mme Marie-Françoise LEONCE, collègue 2, suppléante 2

A désigner, 1 représentant du collègue 2, titulaire

A désigner, collègue 2, suppléant 1

A désigner, collègue 2, suppléant 2

M. Patrick DEQUAIRE, collègue 2, titulaire

M. Christian PEYCELON, collègue 2, suppléant 1

A désigner, collègue 2, suppléant 2

M. Jean CHAPPELLET, collègue 3, titulaire

Mme Caroline GUIGUET, collègue 3, suppléante 1

Dr Alain CARILLION, collègue 3, suppléant 2

Mme Maryse RENON, collègue 4, titulaire

Mme Danielle POUSSIERE, collègue 4, suppléante 1

M. Axel DEBUS, collègue 4, suppléant 2

M. Jean-Loup DUROUSSET, collègue 4, titulaire

Mme Florence BLAY, collègue 4, suppléante 1

A désigner, collègue 4, suppléant 2

M. Christian GUICHARDON, collègue 4, titulaire

Mme Jacqueline GODARD, collègue 4 suppléante 1

M. Yves CHABAUD, collègue 4, suppléant 2

M. Henry JOUVE, collègue 4, titulaire

M. Louis-Michel PETIT, collègue 4, suppléant 1

A désigner, collègue 4, suppléant 2

Mme Nicaise JOSEPH, collègue 5, titulaire

A désigner, 1 représentant du collègue 5, suppléant 1

A désigner, 1 représentant du collègue 5, suppléant 2

Mme Sarah DOGNIN dit CRUISSAT, collègue 5, titulaire

Mme Sylvie SALAVERT, collègue 5, suppléante 1

Mme Karine ENGEL, collègue 5, suppléante 2

Mme Edith GALLAND, collègue 5, titulaire

Mme Ghislaine DU CREST, collègue 5, suppléante 1

Mme Anne CHATELAIN, collègue 5, suppléante 2

M. Jean-Pierre FLEURY, collègue 5, titulaire

M. Bruno DELATTRE, collègue 5, suppléant 1

Mme Marie-Claude MINIOT, collègue 5, suppléante 2

M. Karim BENMILOUD, collègue 6, titulaire

Dr Fleur ROUVEYROL, collègue 6, suppléante 1

A désigner, 1 représentant du collègue 6, suppléant 2

Dr Christine DOUSSON, collègue 6, titulaire

Dr Fabienne PENEZ-CLOUET, collègue 6, suppléante 1

Dr Denis FONTAINE, collègue 6, suppléant 2

A désigner, collègue 6, titulaire

Dr Muriel PASSI-PETRE, collègue 6, suppléante 1

Dr Sophie CHADEYRAS, collègue 6, suppléante 2

Pr Patrice DETEIX, collègue 6, titulaire

Mr Claude VOLKMAR, collègue 6, suppléant 1

A désigner, collègue 6, suppléant 2

M. Claude CHAMPREDON, collègue 6, titulaire

Mme Jacqueline COLLARD, collègue 6, suppléante 1

A désigner, collègue 6, suppléant 2

Mr Serge MALACCHINA, collègue 7, titulaire

A désigner, collègue 7, suppléant 1

M. André SALAGNAC, collègue 7, suppléant 2

M. Pierre-Yves GUIAVARCH, collègue 7, titulaire

Mme Sarah IMAAINGFEN, collègue 7, suppléante 1

M. Thierry HAAS, collègue 7, suppléant 2

M. Olivier ROZAIRE, collègue 7, titulaire

M. Yves TURLIN, collègue 7, suppléant 1

Dr Florence LAPICA, collègue 7, suppléant 2

Suppléants de la Présidente de la Commission Spécialisée Prévention

Mme Claude DUCOS-MIERAL, collègue 6, suppléante 1

M. Laurent MOULIN, collègue 6, suppléant 2

Suppléants du Vice-Président de la Commission Spécialisée Prévention

Mme Louise RUIZ, collègue 7, suppléante 1

M. Etienne FOURQUET, collègue 7, suppléant 2

ANNEXE III
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
ORGANISATION DES SOINS

Président : Pr Patrice DETEIX, collège 6

Vice-président : Dr Alain FRANCOIS, collège 7

Membres :

Mme Nora BERRA, collège 1, titulaire

A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 1

A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

Mme Nicole TABUTIN, titulaire

Mme Evelyne VOITELLIER, collège 1, suppléante 1

Mme Annie CORNE, collège 1, suppléante 2

A désigner, collège 1, (ADCF), titulaire

A désigner représentant du collège 1, suppléant 1

A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

A désigner, 1 représentant des communes, titulaire

A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 1

A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

M. Jean-Marie MORCANT, collège 2, titulaire

M. Alain GRANDIN DE L'EPREVIER, collège 2, suppléant 1

M. Marc DAMON, collège 2, suppléant 2

M. Alain ACHARD, collège 2, titulaire

M. Patrick AUFRERE, collège 2, suppléant 1

Mme Marie-Françoise LEONCE, collège 2, suppléante 2

Mme Virginia ROUGIER, collège 2, titulaire

M. Raymond ZANTE, collège 2, suppléant 1

A désigner, collège 2, suppléant 2

M. Christian BRUN, collège 2, titulaire

Mme Marie-Catherine TIME, collège 2, suppléante 1

M. Bernard ALLIGIER, collège 2, suppléant 2

A désigner, 1 représentant du collège 3, titulaire

A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1

A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 2

Mme Christelle SERILLON, collège 4, titulaire

A désigner, collège 4, suppléant 1

M. Régis PLACE, collège 4, suppléant 2

Mme Mireille CARROT, collège 4, titulaire

M. Jacques COCHEUX, collège 4, suppléant 1

Mme Murielle PEREYRON, collège 4, suppléante 2

M. Jean-Michel DORGERE, collège 4, titulaire

Mme Laurence VINOY, collège 4, suppléante 1

M. Toufik DECHIRI, collège 4, suppléant 2

M. Pierre DE VILLETTE, collègue 4, titulaire

M. Bernard ROMBEAUT, collègue 4, suppléant 1

M. Olivier DREVON, collègue 4, suppléant 2

M. Christian GUICHARDON, collègue 4, titulaire

Mme Jacqueline GODARD, collègue 4 suppléante 1

M. Yves CHABAUD, collègue 4, suppléant 2

M. Henry JOUVE, collègue 4, titulaire

M. Louis-Michel PETIT, collègue 4, suppléant 1

A désigner, 1 représentant du collègue 4, suppléant 2

M. Jean-Pierre MAZEL, collègue 5, titulaire

Mme Marie-Noëlle GABEN, collègue 5, suppléante 1

Mr Roland THONNAT, collègue 5, suppléant 2

M. Jean-Pierre FLEURY, collègue 5, titulaire

M. Bruno DELATTRE, collègue 5, suppléant 1

Mme Marie-Claude MINIOT, collègue 5, suppléante 2

Mme Josiane VERMOREL, collègue 6, titulaire

Pr Laurent GERBAUD, collègue 6, suppléant 1

M. Hubert RENAUD, collègue 6, suppléant 2

M. Guillaume DU CHAFFAUT, collègue 7, titulaire

M. Patrick DENIEL, collègue 7, suppléant 1

M. Jean-Marie BOLLINET, collègue 7, suppléant 2

M. Serge MALACCHINA, collègue 7, titulaire

A désigner, collègue 7, suppléant 1

M. André SALAGNAC, collègue 7, suppléant 2

Dr Mireille BLANC-VOUTIER, collègue 7, titulaire

Pr Henry LAURICHESSE, collègue 7, suppléant 1

Dr Eric ALAMARTINE, collègue 7, suppléant 2

Dr Didier STORME, collègue 7, titulaire

Dr Christophe HOAREAU, collègue 7, suppléant 1

Dr Rémi VIAL, collègue 7, suppléant 2

M. Frédéric MEUNIER, collègue 7, titulaire

Dr Laurent LABRUNE, collègue 7, suppléant 1

Mme Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ, collègue 7, suppléante 2

M. Eric CALDERON, collègue 7, titulaire

Mme Barbara GETAS JASKULA, collègue 7, suppléante 1

M. Jean-Luc LABROSSE, collègue 7, suppléant 2

Dr Sylvie FILLEY-BERNARD, collègue 7, titulaire

Dr Pascal BREGERE, collègue 7, suppléant 1

Dr Magalie LETONTURIER, collègue 7, suppléante 2

Mme Laure MONTAGNON, collègue 7, titulaire

M. Nicolas CAQUOT, collègue 7, suppléant 1

M. Alain SCHNEIDER, collègue 7, suppléant 2

Dr Olivier RASPADO, collège 7, titulaire

Dr Yves MATAIX, collège 7, suppléant 1

Dr Pascal VAURY, collège 7, suppléant 2

M. Frédéric CHATELET, collège 7, titulaire

Dr Florence TARPIN-LYONNET, collège 7, suppléante 2

A désigner, collège 7, suppléant 2

A désigner, collège 7, titulaire

M. François MAYER, collège 7, suppléant 1

M. Mourad BELAID, collège 7, suppléant 2

Dr Gérard MICK, collège 7, titulaire

A désigner, collège 7, suppléant 1

M. Marc WEISSMANN, collège 7, suppléant 2

Dr François ROCHE, collège 7, titulaire

Dr Frédérique GRAIN, collège 7, suppléante 1

Dr Jean-Jacques DUVAL, collège 7, suppléant 2

Pr Pierre-Yves GUEUGNIAUD, collège 7, titulaire

Pr Jeannot SCHMIDT, collège 7, suppléant 1

A désigner, collège 7, suppléant 2

M. Frédéric FRAMONT, collège 7, titulaire

M. Mikaël BOUQUIGNAUD, collège 7, suppléant 1

A désigner, 1 représentant du collège 7, suppléant 2

Colonel Bertrand KAISER, collège 7, titulaire

Colonel Didier AMADEI, collège 7, suppléant 1

Colonel Jean-Philippe RIVIERE, collège 7, suppléant 2

Dr Jean-Marie LELEU, collège 7, titulaire

A désigner, collège 7, suppléant 1

Dr Denis CAILLAUD, collège 7, suppléant 2

M. Lucien BARAZA, collège 7, titulaire

M. Jérôme SOUCHELEAU, collège 7, suppléant 1

M. Philippe LOCHU, collège 7, suppléant 2

M. Bruno DUGAST, collège 7, titulaire

Mme Louise RUIZ, collège 7, suppléante 1

M. Etienne FOURQUET, collège 7, suppléant 2

Dr Pascal DUREAU, collège 7, titulaire

Dr Jean STAGNARA collège 7, suppléant1

M. Florent MOULIN, collège 7, suppléant 2

Dr Georges GRANET, collège 7, titulaire

Dr Daniel HEILIGENSTEIN, collège 7, suppléant 1

Dr Edmond ROUSSEL, collège 7, suppléant 2

Mme Clémence BOUZONNET, collège 7, titulaire

A désigner, collège 7, suppléant 1

Mme Anaïs SAHY, collège 7, suppléant 2

Suppléants du Président de la Commission Spécialisée Organisation des Soins

Mr Claude VOLKMAR, collègue 6, suppléant 1
A désigner, collègue 6, suppléant 2

Suppléants du Vice-Président de la Commission Spécialisée Organisation des Soins

M. Marc BARTHELEMY, collègue 7, suppléant 1
M. Bernard MONTREUIL, collègue 7, suppléant 2

Représentants de la Commission Spécialisée Médico-Social:

Mr Jacky PIOPPI, collègue 2
A désigner (vote), collègue

ANNEXE IV
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Présidente : **Mme Élisabeth CHAMBERT, collège 2**

Vice-président : **A désigner (vote)**

Membres :

Mme Catherine LAFORET, collège 1, titulaire
A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

Mme Martine FINIELS, collège 1, titulaire
M. Denis DUCHAMP, collège 1, suppléant 1
M. Robert COTTA, collège 1, suppléant 2

Mme Annie GUIBERT, collège 1, titulaire
Mme Elodie BOUSQUET, collège 1, suppléante 1
Mme Patricia BRUNEL-MAILLET, collège 1, suppléante 2

A désigner, 1 représentant des groupements de communes, titulaire
A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

A désigner, 1 représentant des communes, titulaire
A désigner 1 représentant du collège 1, suppléant 1
A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

Mme Danièle LANGLOYS, collège 2, titulaire
Mme Aleth HENRY, collège 2, suppléante 1
M. François BLANCHARDON, collège 2, suppléant 2

M. Olivier GROZEL, collège 2, titulaire
M. Eric BAUDET, collège 2, suppléant 1
Mme Colette PEYRARD, collège 2, suppléante 2

M. Raymond RINALDI, collège 2, titulaire
Mme Michèle PILON, collège 2, suppléante 1
Mme Marie-France ROUX-BALANDRAS, collège 2, suppléante 2

A désigner, 1 représentant du collège 2, titulaire
A désigner, collège 2, suppléant 1
A désigner, collège 2, suppléant 2

M. Jacky PIOPPI, collège 2, titulaire
M. Jean PENNANEAC'H, collège 2, suppléant 1
M. Jean-Pascal BEAUCHER, collège 2, suppléant 2

A désigner, 1 représentant du collège 3, titulaire
A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1
A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 2

Mme Mireille CARROT, collège 4, titulaire
M. Jacques COCHEUX, collège 4, suppléant 1
Mme Murielle PEREYRON, collège 4, suppléante 2

M. Philippe MARTINEZ, collègue 4, titulaire
Mme Santina PLAZAT, collègue 4, suppléante 1
A désigner, 1 représentant du collègue 4, suppléant 2

M. Christian GUICHARDON, collègue 4, titulaire
Mme Jacqueline GODARD, collègue 4 suppléante 1
M. Yves CHABAUD, collègue 4, suppléant 2

M. Henry JOUVE, collègue 4, titulaire
M. Louis-Michel PETIT, collègue 4, suppléant 1
A désigner, collègue 4, suppléant 2

A désigner, collègue 5, titulaire
Mme Anick KARSENTY, collègue 5, suppléante 1
M. Patrick CHOLME, collègue 5, suppléant 2

M. Jean-Pierre FLEURY, collègue 5, titulaire
M. Bruno DELATTRE, collègue 5, suppléant 1
Mme Marie-Claude MINIOT, collègue 5, suppléante 2

M. Jean-Paul PERNET-SOLLIET, collègue 7, titulaire
M. Jean-Marie DELFIEUX, collègue 7, suppléant 1
Mme Viviane LAGARDE, collègue 7, suppléante 2

M. Jean JALLAGUIER, collègue 7, titulaire
M. Pierre-Henri MONTOVERT, collègue 7, suppléant 1
M. Philippe BESSON, collègue 7, suppléant 2

Mr Nicolas BORDET, collègue 7, titulaire
A désigner, collègue 7, suppléant 1
Mme HAMIDA HARRANG, collègue 7, suppléant 2

M. Jérôme COLRAT, collègue 7, titulaire
M. Denis REDIVO, collègue 7, suppléant 1
A désigner, collègue 7, suppléant 2

M. Francis FEUVRIER, collègue 7, titulaire
A désigner, collègue 7, suppléant 1
M. Francis PAILLARD, collègue 7, suppléant 2

M. Pierre-Yves GUIAVARCH, collègue 7, titulaire
Mme Sarah IMAAINGFEN, collègue 7, suppléante 1
M. Thierry HAAS, collègue 7, suppléant 2

M. Frédéric RAYNAUD, collègue 7, titulaire
M. Marc DUPONT, collègue 7, suppléant 1
Mme Françoise JANISSET, collègue 7, suppléante 2

Mme Ludivine GILLET, collègue 7, titulaire
Mme Sylvie MOREL, collègue 7, suppléante 1
Mme Christine BARET, collègue 7, suppléante 2

Mme Christelle TARRICONE, collègue 7, titulaire
M. Jean-François DOMAS, collègue 7, suppléant 1
M. Gilles LOUBIER, collègue 7, suppléant 2

Dr Pascal DUREAU, collège 7, titulaire

Dr Jean STAGNARA collège 7, suppléant 1

M. Florent MOULIN, collège 7, suppléant 2

Suppléants de la Présidente de la Commission Spécialisée Médico-Social

M. Pierre PLASSE, collège 2, suppléant 1

A désigner, collège 2, suppléant 2

Suppléants du Vice-Président de la Commission Spécialisée Médico-Social

A désigner (vote), suppléant 1

A désigner (vote), suppléant 2

Représentants de la Commission Spécialisée Organisation des Soins:

Mme Virginia ROUGIER, collège 2

Mr Christian BRUN, collège 2

ANNEXE V
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
DROITS DES USAGERS

Président : M. Jean-Pierre FLEURY, Collège 5

Vice-présidente : Dr Marie-Sophie BARTHET-DERRIEN, collège 6

Membres : **A désigner 1 représentant du collège 1, titulaire**
A désigner 1 représentant collège 1 suppléant 1
A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

Mme Monique GUILHAUDIS, collège 2, titulaire
M. Louis INFANTES, collège 2, suppléant 1
Mme Marie-Josée INCABY, collège 2, suppléante 2

M. Serge PELEGRIN, collège 2, titulaire
Mme Christine PERRET, collège 2, suppléante 1
M. Marc RESCHE, collège 2, suppléant 2

A désigner, 1 représentant du collège 2, titulaire
A désigner, collège 2, suppléant 1
A désigner, collège 2, suppléante 2

A désigner, 1 représentant du collège 2, titulaire
M. Jean-Louis MOURETTE, collège 2, suppléant 1
M. Ercole INFUSO, collège 2, suppléant 2

M. Jacky PIOPPI, collège 2, titulaire
M. Jean PENNANEAC'H, collège 2, suppléant 1
M. Jean-Pascal BEAUCHER, collège 2, suppléant 2

M. Patrick DEQUAIRE, collège 2, titulaire
M. Christian PEYCELON, collège 2, suppléant 1
A désigner, collège 2, suppléant 2

A désigner, 1 représentant du collège 3, titulaire
A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1
A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 2

M. Jean-Michel DORGÈRE, collège 4, titulaire
Mme Laurence VINOY, collège 4, suppléante 1
M. Toufik DECHIRI, collège 4, suppléant 2

Dr Georges GRANET, collège 7, titulaire
Dr Daniel HEILIGENSTEIN, collège 7, suppléant 1
Dr Edmond ROUSSEL, collège 7, suppléant 2

Suppléants du Président de la Commission Spécialisée Droits des Usagers

M. Bruno DELATTRE, collège 5, suppléant 1
Mme Marie-Claude MINIOT, collège 5, suppléant 2

Suppléants du Vice-Président de la Commission Spécialisée Droits des Usagers

Dr Claire BLOY, collège 6, suppléante 1
Mme Josiane ANDRE, collège 6, suppléante 2

Décision N°2020-23-0039

Portant délégation de signature

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment le chapitre 2 du titre III du livre IV ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2012-1245 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n°2019-16-0330 du 30 octobre 2019 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant organisation au sein de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n°2020-16-0025 du 27 janvier 2020 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant nomination au sein de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances pour l'exercice des missions dévolues à l'Agence Régionale de Santé entrant dans leurs attributions, et toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous leur autorité, à l'exception des matières visées à l'article 3 de la présente décision.

Au titre de la direction de la Santé publique :

- I. Madame Anne-Marie DURAND, directrice de la Santé publique pour tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances relatives à l'activité de la direction :
 - 1° les arrêtés, décisions, conventions, et correspondances relatives à la prévention des risques en santé environnementale et des milieux, à la prévention des risques de santé, à la prévention et protection de la santé, à la veille, la surveillance épidémiologique et gestion des signaux sanitaires, aux vigilances, à la sécurité sanitaire des produits et des activités de soins, à la défense et à la sécurité sanitaire ; la gestion des autorisations des programmes d'éducation thérapeutiques ainsi que celles relatives aux extensions des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques, centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), appartements de coordination thérapeutique

(ACT), lits halte soins santé (LHSS), lits d'accueil médicalisés et communautés thérapeutiques (CT) ;

- 2° les arrêtés, décisions et correspondances relatifs à la gestion des autorisations, à l'allocation budgétaire et au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux visés à l'alinéa précédent ;
- 3° l'ordonnancement et la validation du service fait des dépenses liées aux astreintes ;
- 4° les décisions, conventions, certification du service fait relatives à l'engagement des crédits et la délivrance des habilitations informatiques afférentes, concernant les astreintes, la prévention, la promotion de la santé et la sécurité sanitaire, dans le cadre des crédits du Budget Annexe et des crédits État du Budget principal conformément au budget prévisionnel arrêté par le directeur général ;
- 5° les mémoires en réponse aux requêtes introduites devant les juridictions administratives et relatives aux arrêtés, décisions et correspondances susmentionnés.

II. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie DURAND, directrice de la Santé publique, délégation de signature est donnée, sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente décision et à l'exclusion des mémoires en réponse produits devant les juridictions administratives à :

- A. Monsieur Bruno MOREL, directeur délégué "Veille et alertes sanitaires" afin de signer tous actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de la direction déléguée "Veille et alertes sanitaires".

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie DURAND, directrice de la Santé publique, et de Monsieur Bruno MOREL, directeur délégué « Veille et alertes sanitaires », délégation de signature est donnée à :

- a. Madame Florence PEYRONNARD, responsable du pôle "Coordination de la préparation aux situations exceptionnelles" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Coordination de la préparation aux situations exceptionnelles".
 - b. Madame Sandrine LUBRYKA, responsable du pôle "Point focal régional et coordination des alertes" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Point focal régional et coordination des alertes".
 - c. Madame Anne-Sophie RONNAUX-BARON, responsable du "pôle régional de veille sanitaire" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du "pôle régional de veille sanitaire".
- B. Monsieur Marc MAISONNY, directeur délégué "Prévention et protection de la santé", afin de signer tous actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de la direction déléguée "Prévention et protection de la santé".

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie DURAND, directrice de la Santé publique, et de Monsieur Marc MAISONNY, directeur délégué "Prévention et protection de la santé", délégation de signature est donnée à :

- a. Madame Séverine BATIH, responsable du pôle "Prévention et promotion de la santé" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Prévention et promotion de la santé".

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie DURAND, directrice de la Santé publique, de Monsieur Marc MAISONNY, directeur délégué "Prévention et protection de la santé" et de Madame Séverine BATIH, responsable du pôle "Prévention et promotion de la santé", délégation de signature est donnée à Madame Roselyne ROBIOLLE, responsable du service "Prévention médicalisée et évaluation" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du service "Prévention médicalisée et évaluation".

- b. Monsieur Bruno FABRES, responsable du pôle "Santé et environnement" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Santé et environnement".
- c. Monsieur Jean-Philippe POULET, responsable du pôle "Sécurité des activités de soins et vigilances" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Sécurité des activités de soins et vigilances".

Au titre de la direction de l'Offre de soins :

- I. Monsieur Igor BUSSCHAERT, directeur de l'Offre de soins pour tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances relatives à l'activité de la direction :
 - 1° les décisions relatives à l'organisation de l'offre de soins hospitalière et ambulatoire dont les décisions relatives à des autorisations d'activités de soins les décisions relatives à des attributions de crédits pour les établissements et services de santé, les décisions relatives au contrôle financier ou aux données d'activités des établissements de santé, les décisions relatives à la gestion des professions et personnels de santé ;
 - 2° les décisions, conventions, certification du service fait relatives à l'engagement des crédits, concernant l'offre de soins, dans le cadre des crédits du budget annexe et conformément au budget prévisionnel arrêté par le directeur général ;
 - 3° les mémoires en réponse aux requêtes introduites devant les juridictions administratives et relatives aux arrêtés, décisions et correspondances susmentionnés.
- II. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Igor BUSSCHAERT, directeur de l'Offre de soins, délégation de signature est donnée, sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente décision et à l'exclusion des mémoires en réponse produits devant les juridictions administratives à :
 - A. Madame Corinne RIEFFEL, directrice déléguée "Pilotage opérationnel, premier recours, parcours et professions de santé", afin de signer tous actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction déléguée "Pilotage opérationnel, premier recours, parcours et professions de santé".

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne RIEFFEL, directrice déléguée "Pilotage opérationnel, premier recours, parcours et professions de santé", délégation de signature est donnée afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de leurs pôles respectifs, à

- a. Madame Angélique GRANGE, responsable du pôle "1^{er} recours" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "1^{er} recours".
- b. Madame Catherine PERROT, responsable du pôle "Gestion pharmacie" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Gestion pharmacie".
- c. Madame Isabelle CARPENTIER, responsable du pôle « Parcours de soins et contractualisation » afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle « Parcours de soins et contractualisation ».
- d. Madame Odile CATHERIN, responsable du pôle « Professions médicales et paramédicales » afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle « Professions médicales et paramédicales ».

- B. Monsieur Hubert WACHOWIAK, directeur délégué "Régulation de l'offre de soins hospitalière" afin de signer tous actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction déléguée "Régulation de l'offre de soins hospitalière".

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hubert WACHOWIAK, directeur délégué "Régulation de l'offre de soins hospitalière" délégation de signature est donnée afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de leurs pôles respectifs, à :

- a. Madame Lénaïck WEISZ-PRADEL, responsable du pôle "Planification sanitaire"
- b. Et à Madame Emilie BOYER, responsable du pôle "Coopération et gouvernance des établissements".

- C. Monsieur Raphaël BECKER, directeur délégué « Finances et Performance » afin de signer tous actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction déléguée "Finances et Performance".

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël BECKER, directeur délégué « Finances et Performance » délégation de signature est donnée afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de de son pôle, à :

- a. Monsieur Fabrice ROBELET, Responsable Pôle Performance et Investissement.

Au titre de la direction de l'Autonomie :

- I. Monsieur Raphaël GLABI, directeur de l'Autonomie pour tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances relatives à l'activité de la direction et notamment relatives :

1° à la tarification, au financement et au contrôle financier et des données d'activité des établissements et services médico-sociaux, à l'organisation de l'offre médico-sociale, à la gestion des autorisations dans le domaine médico-social, de conclusion des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés avec les organismes gestionnaires et le cas échéant, les conseils départementaux, la Métropole de Lyon et les organismes de protection sociale, à l'évaluation des personnels de direction de ces mêmes établissements et services, à l'engagement des crédits d'intervention de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et la validation du service fait (notamment Plan d'Aide à l'Investissement) ;

2° à la certification du service fait et à l'engagement des crédits, concernant l'offre médico-sociale et la délivrance des habilitations informatiques afférentes, dans le cadre des crédits sur les 2 sections du budget annexe et conformément au budget prévisionnel arrêté par le directeur général ;

3° aux mémoires en réponse aux requêtes introduites devant les juridictions administratives et relatives aux arrêtés, décisions et correspondances susmentionnés.

- II. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël GLABI, directeur de l'Autonomie, délégation est donnée, sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente décision et à l'exclusion des mémoires en réponse produits devant les juridictions administratives à :

- A. Madame Astrid LESBROS-ALQUIER, directrice déléguée "pilotage de l'offre médico-sociale", afin de signer tous actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction déléguée pilotage de l'offre médico-sociale".

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël GLABI, directeur de l'Autonomie et de Madame Astrid LESBROS-ALQUIER, directrice déléguée "pilotage de l'offre médico-sociale", délégation de signature est donnée à :

- a. Madame Catherine GINI, responsable du pôle "Planification de l'offre" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Planification de l'offre".
 - b. Et à Madame Marguerite POUZET, responsable du pôle "Qualité des prestations médico-sociales" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Qualité des prestations médico-sociales".
- B. Madame Marguerite DESBROSSES, directrice déléguée « Pilotage budgétaire et filière autonomie » afin de signer tous actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction déléguée « Pilotage budgétaire et filière autonomie ».
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël GLABI, directeur de l'Autonomie et de Madame Marguerite DESBROSSES, directrice déléguée « Pilotage budgétaire et filière autonomie », délégation de signature est donnée à :
- a. Madame Christelle SANITAS, responsable du pôle "Allocation et optimisation des ressources" afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences du pôle "Allocation et optimisation des ressources"

Au titre de la direction de la Stratégie et des parcours :

- I. Monsieur Laurent LEGENDART, directeur de la Stratégie et des parcours, pour tous actes, arrêtés, décisions et correspondances relatives à l'activité de la direction :
 - 1° les décisions, conventions et correspondances relatives à l'allocation budgétaire et au fonctionnement de la plateforme système d'information en santé et plus largement relatives au système d'information en santé sur les 2 sections du budget annexe et ;
 - 2° les décisions et correspondances relatives au pilotage stratégique sur les 2 sections du budget annexe ;
 - 3° les décisions, conventions, certification du service fait relatives à l'engagement des crédits et la délivrance des habilitations informatiques afférentes, dans le cadre des crédits budget annexe et conformément au budget prévisionnel arrêté par le directeur général ;
 - 4° les décisions et correspondances relatives aux statistiques et plus globalement à l'observation en santé, à l'évaluation des politiques de santé, au pilotage du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens souscrit entre l'ARS et le Conseil national de pilotage des agences régionales de santé ;
 - 5° les correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement des instances de la démocratie sanitaire, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les membres des conférences de territoire et des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;
 - 6° les mémoires en réponse aux requêtes introduites devant les juridictions administratives et relatives aux arrêtés, décisions et correspondances susmentionnés.
- II. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent LEGENDART, directeur de la Stratégie et des parcours, pour les arrêtés, décisions et correspondances relatives à l'activité de la direction, délégation de signature est donnée, sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente décision et à l'exclusion des mémoires en réponse produits devant les juridictions administratives ainsi que les ordres de mission permanents, à :
 - A. Monsieur Arnaud RIFAUX, directeur délégué "Pilotage stratégique" afin de signer tous actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction déléguée "Pilotage stratégique".

- B. Monsieur Antoine GINI, directeur délégué "Support et démocratie sanitaire" afin de signer tous actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction déléguée " Support et démocratie sanitaire".
- C. Monsieur Hervé BLANC, directeur projet e-santé afin de signer tous actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction projet e-santé.
- D. Madame Christine DEBEAUD, directrice de projet santé des jeunes afin de signer tous actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la direction de projet santé des jeunes.

Au titre de la direction Inspection, Justice et Usagers :

I - Monsieur Stéphane DELEAU, directeur de la direction Inspection, Justice et Usagers (D.I.J.U) afin de signer tous actes, décisions, et correspondances relatives à l'activité de la direction :

- 1° Les correspondances consécutives à la saisine du pôle « Usagers réclamations » notamment les réclamations, signalements, saisines par voie électronique transmises à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, y compris les correspondances relatives aux problématiques de dérives sectaires ;
- 2° L'enregistrement et la transmission au ministère des solidarités et de la santé, des demandes d'agrément ou renouvellement d'agrément des associations d'usagers ;
- 3° Les arrêtés, décisions et correspondances relatifs à la désignation des représentants des usagers dans les commissions des usagers (CDU) des établissements de santé ;
- 4° Les correspondances relatives à l'activité du pôle « Santé Justice » dans ses relations avec les préfets, les maires, les magistrats et procureurs ou tout autre acteur concerné par les sujets traités, et en particulier les actes et les services faits prévus dans le cadre du protocole ARS/préfets liées à l'activité de soins sans consentement et aux mesures d'injonctions thérapeutiques et d'injonctions de soins ;
- 5° Les états de frais de déplacement des agents de la direction « Inspection, Justice et Usagers » ;
- 6° Les lettres de mission relevant d'actions prévues dans le programme régional d'Inspection, évaluation et contrôle et la transmission des rapports intermédiaires dans le cadre de la procédure contradictoire.

II – En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane DELEAU, en ce qui concerne les décisions et correspondances relatives à l'activité de la direction Inspection, Justice et Usagers, délégation de signature est donnée à :

- a. Madame Aurélie VAISSEIX, responsable du pôle « Santé justice »
- b. Madame Anne MICOL, responsable du pôle « Mission Inspection Evaluation Contrôle »

Et à Monsieur Olivier PAILHOUX, responsable du service régional de coordination et de suivi des soins sans consentement pour les correspondances relatives au point 4°.

Au titre de la direction de cabinet et de la communication :

Madame Cécilia HAAS, directrice de cabinet et de la communication afin de signer les arrêtés, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétences de la communication, sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente décision et à l'exclusion des mémoires en réponse produits devant les juridictions administratives.

Au titre du Secrétariat général :

- I. Monsieur Éric VIRARD, secrétaire général pour tous actes, décisions et correspondances relatives à l'activité du secrétariat général, sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente décision et en ce qui concerne la signature :
 - 1° des arrêtés, décisions et correspondances relatives à la gestion des questions sociales, aux instances du dialogue social, à la gestion administrative et aux éléments variables de la paie des agents de l'Agence régionale de santé et des intervenants extérieurs, au recrutement, à la formation et à la gestion des carrières, au plan de formation, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les décisions et le suivi des procédures de licenciement pour inaptitude, les décisions relatives aux promotions professionnelles individuelles et l'attribution de primes et de points de compétence ;
 - 2° des conventions de cession des biens de l'Agence régionale de santé après sortie de l'inventaire ;
 - 3° des engagements de crédits, les autorisations de paiement, les commandes, les contrats, et les marchés publics inférieurs à 250 000 euros hors taxes après avis de la commission des marchés et la certification du service fait sans limite de montant sur le Budget Principal et le Budget Annexe ;
 - 4° des actes de gestion des contrats et marchés, des lettres de rejet et de la certification du service fait (sans condition de montant) ;
 - 5° des contrats à durée déterminée et indéterminée ainsi que des avenants de contrats conformément au plan de recrutement validé par le directeur général ;
 - 6° des décisions et actes relatifs à la stratégie immobilière et l'aménagement des espaces de travail, à la fonction accueil du public, à l'externalisation des fonctions, aux achats publics, à la gestion du parc automobile, à la gestion des systèmes d'information ;
 - 7° des déclarations d'enregistrement d'autorité déléguée pour les habilitations au système national des données de santé et toutes habilitations informatiques de l'Agence pour les systèmes d'information, y compris sur SIBC ;
 - 8° des titres de recettes ;
 - 9° des conventions de restauration ;
 - 10° des courriers relatifs à l'instruction de la Déclaration Publique d'Intérêt des agents ;
 - 11° des courriers relatifs à des conflits d'intérêt ;
 - 12° des réponses au recours gracieux contre décision sur avancement et primes, points de compétence ;
 - 13° de dépôt de plainte au nom de l'Agence Régionale de Santé auprès des services compétents ;
 - 14° des demandes de protection fonctionnelle ;
 - 15° de la présidence du Comité d'Agence et du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail en cas d'absence du directeur général et du directeur général adjoint ;
 - 16° des mémoires en réponse aux requêtes introduites devant les juridictions prud'homales et administratives et relatives aux arrêtés, décisions et correspondances susmentionnés ;
 - 17° des décisions, conventions et certifications du service fait, concernant les crédits du budget annexe ;
 - 18° des décisions et des correspondances relatives à la désignation au titre des différentes lignes d'astreinte ainsi que les mesures liées au rappel des personnels en cas d'activation du plan de continuité d'activité par le Directeur général ;
 - 19° des états de frais de déplacement des agents.

II. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric VIRARD, secrétaire général, délégation de signature est donnée à Madame Valérie GENOUD, directrice déléguée aux Ressources Humaines, sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente décision et en ce qui concerne :

- 1° les décisions et correspondances relatives à la gestion des questions sociales, aux instances du dialogue social, à la gestion administrative et aux éléments variables de la paie des agents de l'Agence régionale de santé et des intervenants extérieurs, au recrutement, aux accidents de travail, à la formation et à la gestion des carrières, au plan de formation, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les décisions relatives aux promotions professionnelles individuelles et l'attribution de primes et de points de compétence conformément aux tableaux récapitulatifs validés par le directeur général;
- 2° les contrats à durée déterminée conformément au plan de recrutement validé par le directeur général et aux crédits de remplacements prévus ;
- 3° les avenants des contrats pour les agents de droit privé conformément au plan de recrutement validé par le directeur général ;
- 4° les décisions et correspondances relatives à la gestion de la direction déléguée aux ressources humaines ;
- 5° l'engagement dans la limite de 150 000 euros hors taxes, des dépenses relatives, à la gestion des ressources humaines et aux éléments variables de paye (acompte ARE, dépenses FIPH, crèches ...) ainsi que la validation des services faits relative à la gestion des ressources humaines dans la limite de 150 000 euros hors taxes ;
- 6° les conventions de restauration ; la commande des tickets restaurants ;
- 7° les courriers relatifs à l'instruction de la Déclaration Publique d'Intérêts des agents ;
- 8° les courriers relatifs à des conflits d'intérêt ;
- 9° les réponses au recours gracieux contre décision sur avancement et primes, points de compétence ;
- 10° des états de frais de déplacement des agents de la Direction Déléguée aux Ressources Humaines.

III. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric VIRARD, secrétaire général, et de Madame Valérie GENOUD, directrice déléguée aux Ressources Humaines, délégation de signature est donnée à :

A. Madame Ingrid FAURE, responsable du pôle « Gestion administrative du personnel et rémunération », sur les décisions et correspondances relatives à :

- 1° l'engagement dans la limite de 20 000 euros hors taxes, des dépenses relatives, à la gestion des ressources humaines et aux éléments variables de paye (acompte ARE, dépenses FIPH, crèches ...) ainsi que la certification des services faits relative à la gestion des ressources humaines dans la limite de 150 000 euros hors taxes ;
- 2° l'engagement des dépenses relatives aux indemnités attribuées aux stagiaires de l'agence dans la limite de 20 000 euros hors taxes;
- 3° l'engagement des dépenses relatives aux accidents du travail et aux expertises médicales ;
- 4° les titres de recettes liés à la gestion administrative du personnel ;
- 5° l'avancement d'échelon et autres extractions issues de « RenoiRH » ;
- 6° les notifications individuelles relatives aux régimes indemnitaires primes et points de compétence sur la base des tableaux récapitulatifs préalablement validés ;
- 7° les fiches de liaisons de droit public ou privé accompagnant les pièces justificatives ;

- 8° les décisions d'arrêt maladie accompagnant un arrêt de travail ;
- 9° les primes de crèche ; la commande des tickets restaurants ;
- 10° les prises en charge du déménagement d'un agent ;
- 11° l'établissement des listes de grévistes ;
- 12° la gestion de la paie

a) En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric VIRARD, secrétaire général, de Madame Valérie GENOUD, directrice déléguée aux Ressources Humaines, et de Madame Ingrid FAURE, responsable du pôle « Gestion administrative du personnel et rémunération », délégation de signature est donnée à Madame Sandrine SEVE, responsable du service rémunération sur les décisions et correspondances relatives à :

- 1) l'engagement dans la limite de 20 000 euros hors taxes, des dépenses relatives, à la gestion des ressources humaines et aux éléments variables de paye (acompte ARE, dépenses FIPH, crèches ...) ainsi que la certification des services faits relative à la gestion des ressources humaines dans la limite de 10 000 euros hors taxes ;
- 2) les titres de recettes liés à la gestion administrative du personnel ;
- 3) les notifications individuelles relatives aux régimes indemnitaires primes et points de compétence sur la base des tableaux récapitulatifs préalablement validés ;
- 4) les fiches de liaisons de droit public ou privé accompagnant les pièces justificatives ;
- 5) les primes de crèche ; la commande des tickets restaurants ;
- 6) les prises en charge du déménagement d'un agent ;
- 7) la gestion de la paie en ce qui concerne les éléments variables.

B. Madame Laure NOBIS, responsable du pôle "Compétence et emploi", pour les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre du plan de formation et sur l'ensemble des actes relatifs à cette mission, à l'exception des conventions supérieures à 4 000 euros hors taxes et de la validation du service fait supérieur à 35 000 euros hors taxes.

IV. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric VIRARD, secrétaire général, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc DOLAIS, directeur délégué « Achats et finances », sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente décision et en ce qui concerne :

- 1° les engagements de crédits, les autorisations de paiement, les commandes, les contrats, et les marchés publics inférieurs à 250.000 euros hors taxes après avis de la commission des marchés ;
- 2° la certification du service fait sans limite de montant pour le budget principal ;
- 3° tous les actes relatifs à l'exécution des marchés sans limite de montant, la signature des lettres de rejet pour les marchés supérieurs à 150.000 euros hors taxes ;
- 4° les titres de recettes sur le budget principal et sur le budget annexe ;
- 5° les décisions, conventions et certifications du service fait, concernant les crédits de fonctionnement du budget annexe dans la limite de 250 000 euros hors taxes ;
- 6° les états de frais de déplacement des agents du Secrétariat général, des membres du CHSCT et du Comité d'Agence ainsi que des membres de l'instance de médiation régionale « Couty ».

- V. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur de Monsieur Éric VIRARD, secrétaire général, et de Monsieur Jean-Marc DOLAIS, directeur délégué « Achats et Finances », délégation de signature est donnée à :
- A. Madame Claire BIMONT, adjointe au Directeur Délégué et responsable du Pôle « Stratégie Financière et Marchés Publics » sous les mêmes réserves et pour les mêmes domaines que Monsieur Jean-Marc Dolais.
 - B. Madame Fleur ENRIQUEZ-SARANO, responsable du Pôle « Pilotage des Budgets et de l'Exécution Budgétaire » en ce qui concerne :
 - 1° les engagements de crédits, les autorisations de paiement, les commandes, les contrats, et les marchés publics inférieurs à 250.000 euros hors taxes après avis de la commission des marchés et la certification du service fait sans limite de montant pour le budget principal ;
 - 2° les titres de recettes ;
 - 3° les décisions, conventions et certifications du service fait, concernant les crédits de fonctionnement du budget annexe dans la limite de 250 000 euros hors taxes
 - C. à Madame Chantal GIACOBBI, responsable du service "Achats" relevant du Pôle « Pilotage des Budgets et de l'Exécution Budgétaire » en ce qui concerne :
 - a. les commandes, les contrats et les marchés inférieurs à 30.000 euros hors taxes pour le budget principal et les seules dépenses de fonctionnement du budget annexe ;
 - b. les actes relatifs à leur exécution ;
 - c. la certification du service fait dans la limite de 250.000 euros hors taxes pour le budget principal et les seules dépenses de fonctionnement du budget annexe ;
- VI. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric VIRARD délégation est donnée à Monsieur Guillaume GRAS, directeur délégué aux Systèmes d'information, Affaires immobilières et générales sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente décision et en ce qui concerne :
- 1° les décisions et correspondances relatives à la gestion des systèmes d'information et aux affaires immobilières et générales ;
 - 2° des déclarations d'enregistrement d'autorité déléguée pour les habilitations informatiques des systèmes d'information de l'Agence,
 - 3° la certification du service fait dans la limite de 250 000 euros hors taxes ;
 - 4° les décisions et actes relatifs à la stratégie immobilière et l'aménagement des espaces de travail, à la fonction accueil du public, à l'externalisation des fonctions, aux achats publics, à la gestion du parc automobile, à la gestion des systèmes d'information ;
 - 5° des états de frais de déplacement des agents de la Direction Déléguée aux Systèmes d'Information, Affaires Immobilières et Générales.

- VII. Et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric VIRARD, secrétaire général et de Monsieur Guillaume GRAS, directeur délégué aux Systèmes d'information et Affaires immobilières et générales, délégation de signature est donnée à :
- A. Monsieur Xavier CASANOVA, responsable du pôle "Équipements et Infrastructures" dans le champ de compétences du pôle » et notamment :
 - 1° la validation du service fait dans la limite de 35 000 euros hors taxes ;
 - B. Madame Virginie SALVAT, responsable du pôle "Logistique et affaires générales", dans le champ de compétences du service "Logistique et affaires générales" pour :
 - 1° la certification du service fait dans la limite de 35 000 euros hors taxes ;
 - 2° les démarches administratives relatives à l'immatriculation des véhicules.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves GRALL, directeur général, délégation de signature est donnée à Monsieur Serge MORAIS, directeur général adjoint, pour les matières relevant de la compétence du directeur général de l'agence, à l'exception de celles visées à l'article 3 aux seuls I., III. et 4° alinéa du VI. de la présente décision.

Article 3

- I. Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision, les matières suivantes relatives à la gouvernance et à la stratégie de l'Agence régionale de santé :
 - 1° la nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, des commissions de coordination et des conférences de territoires ;
 - 2° l'arrêté portant approbation du projet régional de santé mentionné à l'article L.1434-1 du code de la santé publique ;
 - 3° l'arrêté portant schéma interrégional d'organisation sanitaire.

- II. Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision, les matières suivantes relatives à l'organisation de l'offre de soins et médico-sociale :
 - 1° les suspensions et retraits d'autorisations sanitaires ;
 - 2° Les fermetures, valant retrait provisoire ou définitif d'une autorisation médico-sociale, lorsque les opérations portent sur des capacités supérieures à 60 lits ou places ;
 - 3° le placement des établissements publics de santé et établissements médico-sociaux sous administration provisoire ;
 - 4° la mise en œuvre des dispositions relatives au redéploiement d'activités entre deux ou plusieurs établissements publics de santé (convention de coopération, groupement de coopération sanitaire, de regroupement) ;
 - 5° la suspension d'exercice de professionnels de santé.

- III. Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision créateur de droit, en matière de veille et sécurité sanitaires, la signature des protocoles départementaux relatifs aux prestations réalisées pour le compte du préfet.

- IV. Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision, en matière de santé publique et de démocratie sanitaire, les décisions de saisine des autorités judiciaires, ordinaires et disciplinaires.

- V. Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision, les matières suivantes relatives aux missions d'inspection et contrôle y compris celle de la Mission Inspection, Evaluation, Contrôle :
 - 1° la désignation parmi les personnels de l'agence respectant des conditions d'aptitude technique et juridique définies par décret en Conseil d'Etat, des inspecteurs et des contrôleurs pour remplir, au même titre que les agents mentionnés à l'article L. 1421-1, les missions prévues à cet article ;
 - 2° la transmission des rapports faisant suite aux inspections comportant des injonctions ou mises en demeure à destination des services et des établissements dans les champs sanitaires et médico-sociaux.

- VI. Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision, les matières suivantes relatives aux affaires générales et aux ressources humaines :
- 1° les commandes, les contrats et les marchés strictement supérieurs à 250 000 euros hors taxes ;
 - 2° la signature des baux ;
 - 3° les signatures et ruptures de contrats à durée indéterminée ;
 - 4° l'organisation de l'agence.
- VII. Sont exclues de la présente délégation, quelle que soit la matière concernée :
- 1° les correspondances aux ministres, cabinets ministériels, aux directeurs de l'administration centrale, au conseil national de pilotage des Agences régionales de santé et à son secrétariat exécutif, aux caisses nationales d'assurance maladie, aux agences ou opérateurs nationaux quand elles ne relèvent pas de la gestion courante des services ;
 - 2° les correspondances aux préfets quand elles n'ont pas le caractère de correspondance relative à la gestion courante ;
 - 3° les correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service ;
 - 4° les correspondances aux parlementaires, au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux ;
 - 5° les requêtes introduites devant les juridictions administratives et prud'homales ;
 - 6° le déferé au tribunal administratif des délibérations et décisions du conseil de surveillance et des actes du directeur des établissements publics de santé en application de l'article L. 6143-4 du code de la santé publique et des délibérations du conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux en application de l'article L.315-14 du code de l'action sociale et des familles ;
 - 7° les actes de saisine de la chambre régionale des comptes et échanges avec celle-ci.

Article 4

La présente décision annule et remplace la décision n°2020-23-0036 du 28 août 2020.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Fait à Lyon, le **29 SEP. 2020**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL

Décision N°2020-23-0040

Portant délégation de signature aux directeurs des délégations départementales

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment le chapitre 2 du titre III du livre IV ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2012-1245 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n°2019-16-0330 du 30 octobre 2019 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant organisation au sein de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n°2020-16-0025 du 27 janvier 2020 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant nomination au sein de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

DECIDE

Article 1

A l'exclusion des actes visés à l'article 2, délégation de signature est donnée aux agents de l'ARS suivants, à l'effet de signer, dans la limite de leurs compétences, les actes relevant des missions des délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, à savoir :

- les décisions, conventions, correspondances et contrats de ville relatifs à la mise en œuvre et au suivi des mesures relatives à la prévention, à la gestion des risques, aux alertes sanitaires et celles relatives à l'offre de santé dans leur département respectif ;
- les correspondances relatives à la recevabilité des demandes d'autorisation ;
- les arrêtés de tarification des établissements et services médico-sociaux, les décisions d'approbation expresse ou de rejet des états prévisionnels de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services médico-sociaux (ESMS) et leurs décisions modificatives, la fixation des EPRD des établissements et services mentionnés aux articles R314-80 et R314-101 du code de l'action sociale et familles, les décisions de rejet de dépense figurant au compte de résultat d'un ESMS et manifestations étrangères, par leur nature ou leur importance à celles qui avaient été envisagées lors de la fixation du tarif et la tarification d'office du montant et de l'affectation des résultats dans le cas prévu à l'article R314-237 du code de l'action sociale et des familles
- l'octroi et le refus de licences relatives à la création, au transfert ou au regroupement d'une officine de pharmacie ;

- les modifications relatives aux noms des biologistes responsables portés dans les arrêtés d'autorisation des laboratoires de biologie médicale ;
- les agréments des entreprises de transport sanitaire terrestre et aérien, lettres d'observation et avertissements, tableaux de garde semestriels des ambulanciers ;
- la transmission des rapports provisoires des missions d'inspection et de contrôle ;
- les décisions d'engagement de dépenses inférieures à 1500 € hors taxes permettant le fonctionnement courant de la délégation ;
- la validation du service fait relative au fonctionnement courant de la délégation ;
- Les états de frais de déplacement présentés par les membres des conseils territoriaux de santé dès lors qu'ils ont assisté à une assemblée plénière ou à une réunion du bureau, ou de la commission « santé mentale » ou de la formation usager dans les conditions prévues par le règlement intérieur du CTS ;
- l'ordonnancement et la certification du service fait des dépenses liées aux astreintes ;
- les décisions et correspondances relatives à l'exécution des marchés de contrôle sanitaire des eaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la passation des commandes aux laboratoires concernant les contrôles et re-contrôles nécessités par les non-conformités et les urgences (type pollution) des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et afin de signer toutes correspondances entrant dans le champ de compétences de leur service respectif, sous réserve des dispositions de l'article 2 de la présente décision ;
- Les agréments des entreprises de transport sanitaire terrestre et aérien, les autorisations de mise en service de véhicules de transports sanitaires, lettres d'observation et avertissements, tableaux de garde semestriels des ambulanciers ;

Au titre de la délégation de l'Ain :

- **Madame Catherine MALBOS, directrice de la délégation départementale**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MALBOS, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Martine BLANCHIN,
- Muriel DEHER,
- Amandine DI NATALE,
- Marion FAURE,
- Alain FRANCOIS,
- Jeannine GIL-VAILLER,
- Nathalie GRANGERET,
- Michèle LEFEVRE,
- Cécile MARIE,
- Catherine MENTIGNY,
- Nathalie RAGOZIN,
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON,
- Dimitri ROUSSON,
- Christelle VIVIER.

Au titre de la délégation de l'Allier :

- **Monsieur Grégory DOLÉ, directeur de la délégation départementale et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Julien NEASTA, responsable du Pôle Santé Publique,**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégory DOLÉ et de Monsieur Julien NEASTA, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Emmanuelle ALBERT,
- Martine BLANCHIN,
- Muriel DEHER,
- Katia DUFOUR,
- Nathalie GRANGERET,
- Michèle LEFEVRE,
- Mélanie LEROY,
- Cécile MARIE,
- Isabelle PIONNIER-LELEU,
- Agnès PICQUENOT,
- Nathalie RAGOZIN,
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON,
- Isabelle VALMORT,
- Camille VENUAT,
- Elisabeth WALRAWENS.

Au titre de la délégation de l'Ardèche :

- **Madame Emmanuelle SORIANO, directrice de la délégation départementale**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle SORIANO, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Valérie AUVITU,
- Alexis BARATHON,
- Didier BELIN,
- Martine BLANCHIN,
- Muriel DEHER,
- Christophe DUCHEN,
- Aurélie FOURCADE,
- Fabrice GOUEDO,
- Nathalie GRANGERET,
- Nicolas HUGO,
- Michèle LEFEVRE,
- Cécile MARIE,
- Françoise MARQUIS,
- Chloé PALAYRET CARILLION,
- Nathalie RAGOZIN,
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON,
- Anne THEVENET.

Au titre de la délégation du Cantal :

- **Madame Dominique ATHANASE, directrice de la délégation départementale et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Christelle LABELLIE-BRINGUIER, responsable de l'Unité de l'Offre Médico-Sociale**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique ATHANASE, et de Madame Christelle LABELLIE-BRINGUIER, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Martine BLANCHIN,
- Christelle CONORT,
- Muriel DEHER,
- Corinne GEBELIN,
- Nathalie GRANGERET,
- Marie LACASSAGNE,
- Michèle LEFEVRE,
- Sébastien MAGNE,
- Cécile MARIE,
- Isabelle MONTUSSAC,
- Nathalie RAGOZIN,
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON.

Au titre de la délégation de la Drôme :

- **Madame Zhouh NICOLLET, directrice de la délégation départementale**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Zhouh NICOLLET, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Martine BLANCHIN,
- Corinne CHANTEPERDRIX,
- Solène CHOPLIN,
- Brigitte CORNET,
- Muriel DEHER,
- Stéphanie DE LA CONCEPTION,
- Aurélie FOURCADE,
- Nathalie GRANGERET,
- Michèle LEFEVRE,
- Cécile MARIE,
- Françoise MARQUIS,
- Armelle MERCUROL,
- Laëtitia MOREL,
- Chloé PALAYRET-CARILLION
- Nathalie RAGOZIN,
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON,
- Roxane SCHOREELS,
- Benoît SIMMONET,
- Magali TOURNIER,
- Brigitte VITRY.

Au titre de la délégation de l'Isère :

- **Monsieur Aymeric BOGEY, directeur de la délégation départementale**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aymeric BOGEY délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Nathalie ANGOT,
- Tristan BERGLEZ,
- Martine BLANCHIN,
- Isabelle BONHOMME,
- Nathalie BOREL,
- Sandrine BOURRIN,
- Anne-Maëlle CANTINAT,
- Corinne CASTEL,
- Isabelle COUDIERE,
- Christine CUN,
- Marie-Caroline DAUBEUF,
- Gilles DE ANGELIS,
- Muriel DEHER,
- Philippe GARNERET,
- Nathalie GRANGERET,
- Sonia GRAVIER,
- Claire GUICHARD,
- Michèle LEFEVRE,
- Dominique LINGK,
- Cécile MARIE,
- Daniel MARTINS,
- Michel MOGIS,
- Carole PAQUIER,
- Florian PASSELAIGUE,
- Bernard PIOT,
- Nathalie RAGOZIN,
- Stéphanie RAT-LANSAQUE,
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON,
- Chantal TRENOY,
- Corinne VASSORT.

Au titre de la délégation de la Loire :

- **Madame Nadège GRATALOUP, directrice de la délégation départementale**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadège GRATALOUP délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Cécile ALLARD,
- Maxime AUDIN,
- Naima BENABDALLAH,
- Malika BENHADDAD,
- Martine BLANCHIN,

- Pascale BOTTIN-MELLA,
- Magaly CROS,
- Christine DAUBIE,
- Muriel DEHER,
- Denis DOUSSON,
- Denis ENGELVIN,
- Florence FIDEL,
- Saïda GAOUA,
- Jocelyne GAULIN,
- Nathalie GRANGERET,
- Jérôme LACASSAGNE,
- Fabienne LEDIN,
- Michèle LEFEVRE,
- Marielle LORENTE,
- Damien LOUBIAT,
- Cécile MARIE,
- Myriam PIONIN,
- Nathalie RAGOZIN,
- Séverine ROCHE,
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON,
- Julie TAILLANDIER.

Au titre de la délégation de Haute-Loire :

- **Monsieur David RAVEL, directeur de la délégation départementale**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David RAVEL, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Christophe AUBRY,
- Marie-Line BERTUIT,
- Martine BLANCHIN,
- Muriel DEHER,
- Céline DEVEAUX,
- Nathalie GRANGERET,
- Valérie GUIGON,
- Michèle LEFEVRE,
- Cécile MARIE,
- Christiane MORLEVAT,
- Laurence PLOTON,
- Nathalie RAGOZIN,
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON.

Au titre de la délégation de Puy-de-Dôme :

- **Monsieur Jean SCHWEYER, directeur de la délégation départementale**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean SCHWEYER, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Gilles BIDET,
- Martine BLANCHIN,
- Bertrand COUDERT,
- Muriel DEHER,
- Anne DESSERTENNE-POISSON,
- Sylvie ESCARD,
- Nathalie GRANGERET,
- Karine LEFEBVRE-MILON,
- Michèle LEFEVRE,
- Cécile MARIE,
- Marie-Laure PORTRAT,
- Christiane MARCOMBE,
- Béatrice PATUREAU MIRAND,
- Nathalie RAGOZIN,
- Charles-Henri RECORD,
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON,
- Laurence SURREL.

Au titre de la délégation du Rhône et de la métropole de Lyon :

- **Monsieur Philippe GUETAT, directeur de la délégation départementale**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GUETAT, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Martine BLANCHIN,
- Cécile BEHAGHEL,
- Jenny BOULLET,
- Murielle BROSSE,
- Frédérique CHAVAGNEUX,
- Muriel DEHER,
- Dominique DEJOUR-SALAMANCA,
- Izia DUMORD,
- Valérie FORMISYN,
- Agnès GAUDILLAT,
- Franck GOFFINONT,
- Nathalie GRANGERET,
- Pascale JEANPIERRE,
- Michèle LEFEVRE,
- Frédéric LE LOUEDEC,
- Francis LUTGEN,
- Cécile MARIE,
- Anne PACAUT,

- Amélie PLANEL,
- Nathalie RAGOZIN,
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON,
- Catherine ROUSSEAU,
- Sandrine ROUSSOT-CARVAL,
- Marielle SCHMITT,
- Françoise TOURRE.

Au titre de la délégation de la Savoie :

- **Monsieur Loïc MOLLET, directeur de la délégation départementale et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Francine PERNIN, Responsable du pôle Fonctions supports territorialisés**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc MOLLET, et de Madame Francine PERNIN, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Katia ANDRIANARIJAONA,
- Albane BEAUPOIL,
- Martine BLANCHIN,
- Anne-Laure BORIE,
- Sylviane BOUCLIER,
- Juliette CLIER,
- Magali COGNET,
- Laurence COLLIOUD-MARICHALLOT,
- Marie-Caroline DAUBEUF,
- Muriel DEHER,
- Isabelle de TURENNE,
- Nathalie GRANGERET,
- Michèle LEFEVRE,
- Cécile MARIE,
- Didier MATHIS,
- Lila MOLINER,
- Nathalie RAGOZIN,
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON.

Au titre de la délégation de la Haute-Savoie :

- **Monsieur Luc ROLLET, directeur de la délégation départementale**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ROLLET, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- Cécile BADIN,
- Audrey BERNARDI,
- Hervé BERTHELOT,
- Marie BERTRAND,
- Martine BLANCHIN,
- Florence CHEMIN,

- Florence CULOMA,
- Marie-Caroline DAUBEUF,
- Muriel DEHER,
- Maryse FABRE,
- Nathalie GRANGERET,
- Michèle LEFEVRE,
- Nadège LEMOINE,
- Fiona MALAGUTTI,
- Cécile MARIE,
- Didier MATHIS,
- Nathalie RAGOZIN,
- Anne-Sophie RONNAUX-BARON,
- Grégory ROULIN,
- Monika WOLSKA.

Article 2

Sont exclues de la présente délégation les décisions suivantes :

a) Correspondances et décisions d'ordre général :

- les correspondances aux ministres, cabinets ministériels, aux directeurs de l'administration centrale, au conseil national de pilotage des ARS et à son secrétariat exécutif, aux caisses nationales d'assurance maladie ;
- les correspondances aux préfets quand elles n'ont pas le caractère de correspondance relative à la gestion courante ;
- les correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service ;
- les correspondances aux parlementaires, au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux ;
- les correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'agence ;
- les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes ;
- les actes pris en application de l'article L.1432-2 du code de la santé publique relatif aux pouvoirs propres de la directeur général : l'arrêt du PRS et de ses différentes composantes ;
- l'exécution du budget, l'ordonnancement des dépenses, les autorisations sanitaires, le recrutement au sein de l'agence, la désignation de la personne chargée de l'intérim des fonctions de directeurs et de secrétaire général dans les établissements de santé publics, le pouvoir d'ester en justice et de représentation, le pouvoir de délégation de signature ;
- les correspondances et communiqués adressés aux médias de toute nature.

b) Décisions en matière sanitaire :

- autorisant la création, la conversion, le regroupement et la modification des activités de soins et l'installation des équipements matériels lourds ;
- de suspension et de retrait des activités des établissements et services de santé prise en application des articles L. 6122-13 et L. 5126-10 du code de la santé publique ;
- d'autorisation, de modification ou de retrait d'autorisation d'exploitation de laboratoires d'analyses ;
- de suspension et retrait d'agrément des entreprises de transport sanitaire terrestre et aérien ;
- de suspension des médecins, chirurgiens dentistes ou sages femmes ;
- de décision de placement de l'établissement public de santé sous l'administration provisoire des conseillers généraux des établissements de santé et de saisine de la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 6143-3-1 ;
- de conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec chaque établissement de santé en application de l'article L.6114-1 du code de la santé publique ;
- le déferé au tribunal administratif des délibérations et décisions du conseil de surveillance et des actes du directeur des établissements publics de santé en application de l'article L. 6143-4 du code de la santé publique.
- la transmission des rapports définitifs des missions d'inspection et de contrôle et toute injonction ou mise en demeure ;

c) Décisions en matière médico-sociale :

- autorisant la création, la transformation, l'extension des établissements et services médico-sociaux ;
- décidant la fermeture totale ou partielle des services et établissements sociaux ou médico-sociaux dont le fonctionnement et la gestion mettent en danger la santé, la sécurité et le bien

être des personnes qui sont accueillies en application de l'article L313-16 du code de l'action sociale et des familles ;

- de conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec les établissements et services définis à l'article L312-1 2°,3°,5°,7°,12° du code de l'action sociale et des familles ;
- le déferé au tribunal administratif des délibérations du conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux en application de l'article L.315-14 du code de l'action sociale et des familles ;
- la transmission des rapports définitifs des missions d'inspection et de contrôle et toute injonction ou mise en demeure ;
- l'approbation des conventions relatives aux coopérations entre établissements de santé et, ou établissements sociaux et médico-sociaux.

d) Décisions en matière de gestion des ressources humaines et d'administration générale :

- les marchés et contrats ;
- les achats publics, les baux, la commande, l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement supérieures à 1500 € hors taxes ;
- les dépenses d'investissement ;
- les décisions et correspondances relatives à la gestion des questions sociales ;
- l'ordonnancement des dépenses relatives aux Ressources Humaines ;
- la gestion administrative et les décisions individuelles ;
- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la mobilité ;
- les décisions relatives aux mesures disciplinaires ;

Article 3

La présente décision annule et remplace la décision N°2020-23-0037 du 28 août 2020.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs des préfectures de département de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Fait à Lyon, le **29 SEP. 2020**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 30 SEP. 2020

ARRÊTÉ n° 20 - 225

**PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN
POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE
PERMETTANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TRANSPORTEUR ROUTIER DE PERSONNES, DE
TRANSPORTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES OU DE LOUEUR DE VÉHICULES INDUSTRIELS ET DE
COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT.**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;
- Vu** le code des transports, notamment les articles R1422-4, R3113-35, R3211-37 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015 relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport ;
- Vu** la décision du 12 janvier 2016 modifiant la décision du 3 février 2012 relative aux référentiels et jurys d'examen et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle pour l'exercice des activités de transport public routier fixant la liste des sièges des jurys d'examen pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier ;
- Vu** la décision ministérielle du 16 décembre 2019 relative à la date des examens pour l'obtention des attestations de capacité professionnelle en transport routier lourd et en commissionnaire de transport ;
- Sur** la proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour la session 2020, la composition du jury du centre d'examen de LYON, présidé par Mme Myriam LAURENT-BROUTY, ou, en cas d'empêchement, par Mme Cendrine PIERRE ou Mme Emmanuelle ISSARTEL, est fixée comme suit :

M. BARSOTTI Richard	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
M. BOUBERT Paul	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
M. BRIOLLET Emmanuel	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
M. BURLAUD Jean-Luc	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CARTIER Pascale	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
M. CLARET Dany	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORNUT Laurent	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mme DREYER Loriane	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
M. FOURNEUVE Patrick	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mme GARCIA Gaëlle	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
M. HAMMADI Farid	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mme JAFFREO Jannick	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mme LAW-WAN Kristel	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mme MARTIN dit LATOUR Mylène	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
M. ROSSIGNOL Émeric	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mme TEK Jeanne	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mme Isabelle BRUN-CHANAL	DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Mme Marie WODLI	DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
M. Christophe LANDO	formateur du centre Apprendre et se Former en TRANsport et Logistique (AFTRAL) de Villette-d'Anthon
M. Antoine CATALDO	représentant la fédération nationale des transports de voyageurs Auvergne-Rhône-Alpes (FNTV)
M. Nicolas COMBEMOREL	représentant de l'organisation des transporteurs routiers européens Auvergne-Rhône-Alpes (OTRE)
M. Jean-Christophe GAUTHERON	secrétaire général de l'organisation des transporteurs routiers européens Auvergne-Rhône-Alpes (OTRE)
M. Eddy PHILIPPI	administrateur de la fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes (FNTR)
M. Jacques SORLIN	délégué régional de la fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes (FNTR)
M. Jean-Christian VIAELLES	délégué régional de l'union des entreprises de transport et de logistique de France (TLF)

Article 2 : L'arrêté n° 19-256 du 19 septembre 2019 est abrogé.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Préfet
de la région
Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Pascal MAILHOS

Je soussigné, Jean-Charles FAIVRE-PIERRET, Directeur du Centre Hospitalier de Saint-Cyr-au-Mont-D'or, conformément à l'article L.6143-7 du code de la santé publique, donne délégation de signature à :

- M. Philippe CHAVANT, Directeur adjoint de l'établissement
- Mme Catherine DUCHARNE, Attachée d'administration de l'établissement
- Mme Brigitte BEGON, Attachée d'Administration de l'établissement

- Cette délégation est donnée aux fins de signer les décisions en vue des mesures de soins sans consentement prévues au chapitre II du titre 1er du livre II de la troisième partie du code de la santé publique.

- Cette délégation est également donnée aux fins de signer les requêtes au juge des libertés et de la détention, et autres documents afférents à cette saisine, tels que prévus au chapitre 1er du titre 1er du livre II de la troisième partie du code de la santé publique ; notamment dans son article L.3212-12-1.

Cette délégation de signature est accordée à compter du 1^{er} septembre 2020 et jusqu'à ce qu'une décision ultérieure la modifie ou la retire (remplace la décision n°683-2017 du 23.10.2017).

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Rhône et par voie d'affichage au Bureau des Admissions.

Un recours en annulation peut être introduit contre cette décision devant le Tribunal administratif, 184 rue Duguesclin, Palais des juridictions administratives 69003 LYON ; dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Cyr, le 30.09.2020

Le Directeur,

Jean-Charles FAIVRE-PIERRET

Signatures des personnes recevant délégation :

Philippe CHAVANT

Brigitte BEGON

Catherine DUCHARNE